

SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



Etude réalisée par :

Sandrine LEFRAS, chargée du service prévention
avec l'aide de Sonia LEBRUMAN, responsable des marchés publics
et le soutien de M GEFFRAY, vice-président du SMICTOM, chargé de la prévention des déchets

Mars 2019

Approuvé par le comité syndical du 19 juin 2019

Table des matières

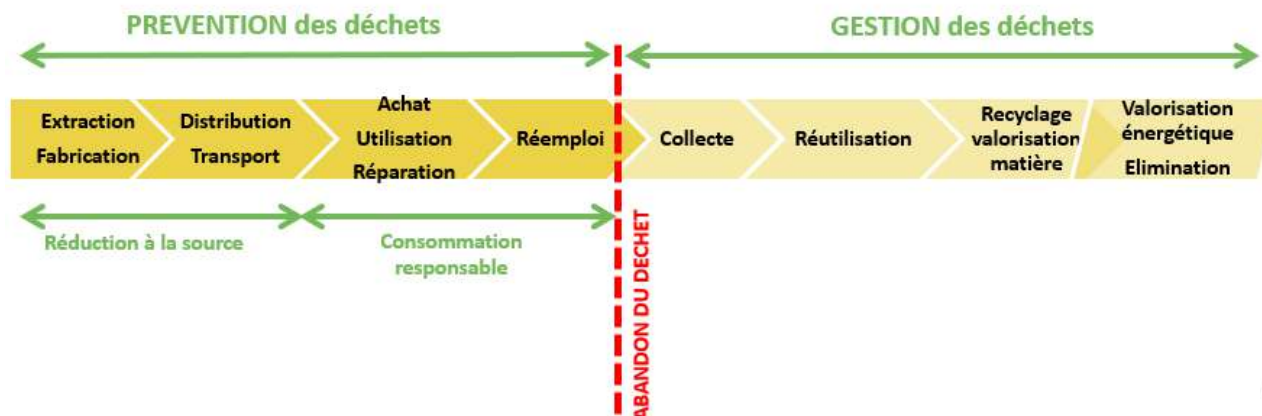
Préambule	4
Introduction	5
1 Présentation du territoire du SMICTOM du Pays de Fougères	6
1.1 Territoire	6
1.2 Organisation du SMICTOM	8
1.2.1 Les missions	8
1.2.2 Les élus	9
1.2.3 Les services	9
2 Analyse socio-économique	10
2.1 Démographie	10
2.2 Urbanisme et habitat	13
2.3 Economie, emploi et catégories socioprofessionnelles	14
2.4 Etablissements d'enseignements	16
3 Diagnostic déchets	17
3.1 Organisation du service de collecte et de traitement	17
3.1.1 La pré-collecte des déchets ménagers résiduels	17
3.1.2 La collecte	18
3.1.3 Le traitement	18
Répartition par types de traitement des déchets ménagers et assimilés	19
Le traitement des déchets ménagers résiduels	20
3.1.4 Les déchèteries	21
3.1.5 La recyclerie	21
3.2 Caractérisation des OMr	22
4 Actions du PLPDMA engagées 2019 - 2024	23
ANNEXE :	24

Préambule

La prévention de la production des déchets représente l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité.

Ces actions visent à :

- éviter, réduire, voir retarder les quantités de déchets produits et collectés,
- et/ou réduire leur nocivité,
- et/ou améliorer leur caractère valorisable, dans une logique de préservation des ressources.



Dans un contexte de développement durable, la prévention doit aussi prendre en compte les impacts économiques et sociaux de la gestion des déchets. Cela ne doit pas se faire au détriment d'un autre impact sur l'environnement (eau, air, énergie, sol). La loi Grenelle impose à tout EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) à compétence déchets la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Introduction

Le SMICTOM du Pays de Fougères s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets (PLP) entre 2009 et 2014 afin de réduire en cinq ans la production d'ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables de 7 %. En 2010, le syndicat a donc créé le service prévention des déchets avec un responsable de service et des ambassadeurs pour assurer la déclinaison des différentes actions de prévention du programme sur cette période.

En termes de résultats sur cette période, la production d'ordures ménagères résiduelles a diminué de moins 8 % permettant ainsi l'atteinte et même le dépassement des objectifs fixés par l'ADEME.

Fin 2014, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a fixé de nouveaux objectifs en matière de prévention des déchets. Il élargit la réduction à tous les déchets éliminés par les habitants, ceux des déchèteries inclus. Il souhaite ainsi réduire la part de déchets ménagers et assimilés DMA (ordures ménagères résiduelles + emballages recyclables + déchets des déchèteries) de 10 % en 2020 par rapport à 2010 (soit un objectif à atteindre de 454 kg/hab/an contre 505 kg/hab/an en 2010 (pour information, en 2018, les usagers ont produit 534 kg/hab/an).

Cet objectif est confirmé par la loi sur la Transition Énergétique adoptée le 17 août 2015. Le nouveau défi pour le SMICTOM du Pays de Fougères est donc de diminuer son tonnage global annuel d'ici 2020 par rapport à 2010. En effet, on constate une baisse de -14 % des ordures ménagères résiduelles mais une forte hausse des tonnages apportés en déchèteries (+ 32 %) ces dernières années et une fréquentation de plus en plus élevée. Il sera nécessaire de développer des projets permettant de réduire ces apports.

D'autre part, suite au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, les programmes sont devenus obligatoires à compter de septembre 2015 et non plus issus d'une démarche volontaire. Il est donc proposé conformément au décret de :

- Adopter par délibération un nouveau programme d'actions,
- Poursuivre l'organisation de la conférence annuelle de la prévention des déchets qui tiendrait lieu de commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local (défini dans le décret).

Dans ce rapport, est proposé un nouveau programme de prévention des déchets. Il devrait à terme permettre une diminution de la production des déchets ménagers assimilés annuelles.

Les données de ce rapport sont donc issues d'un rapprochement d'informations (INSEE, observatoire du Pays de Fougères, cabinet d'étude TERA), ou dans certains cas d'extrapolations de données.

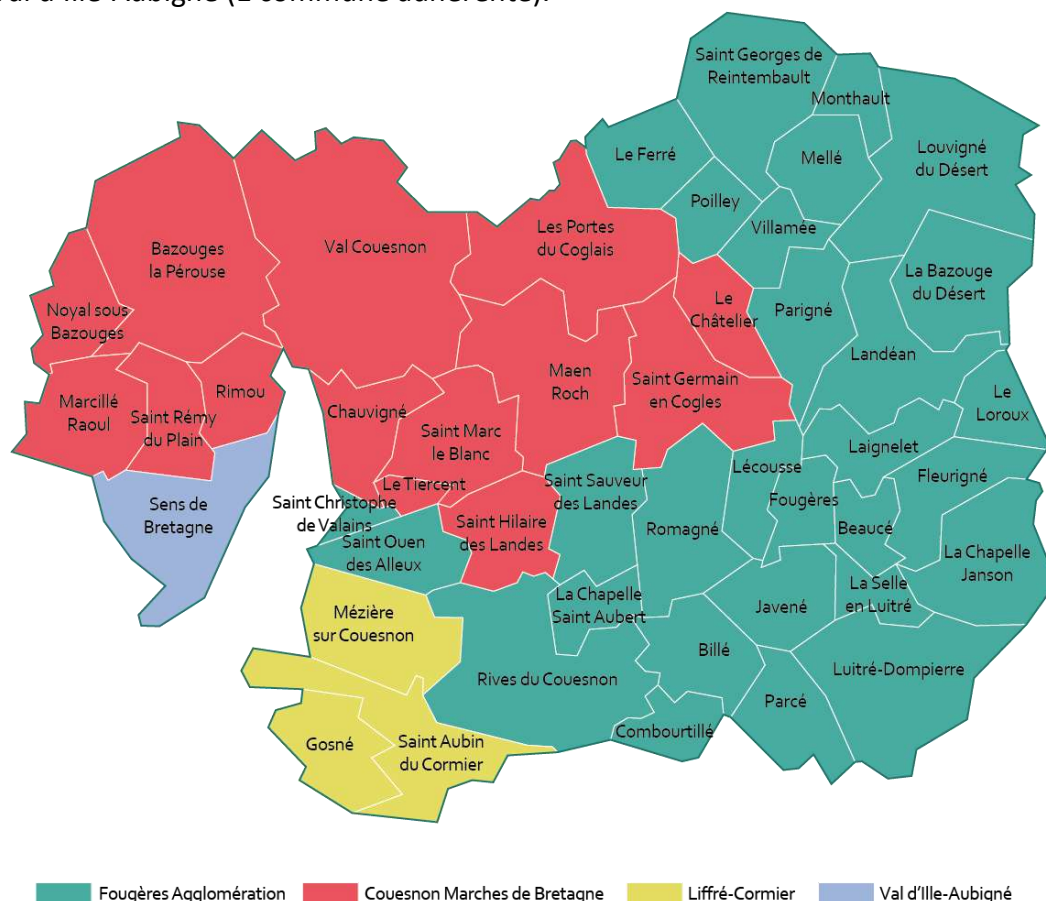
Il doit permettre de mieux caractériser le territoire afin de déterminer les éléments externes impactant la production de déchets des habitants. Il permettra en outre de mettre en relief certaines spécificités du territoire et de présenter les actions du PLPDMA.

1 Présentation du territoire du SMICTOM du Pays de Fougères

1.1 Territoire

Le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) du Pays de Fougères est situé au nord-est de l'Ille-et-Vilaine en Bretagne. Il intervient aujourd'hui sur 47 communes appartenant à 4 intercommunalités :

- CA Fougères Agglomération (29 communes),
- CC Couesnon Marches de Bretagne (14 communes adhérentes),
- CC Liffré-Cormier (3 communes adhérentes),
- CC Val d'Ille-Aubigné (1 commune adhérente).

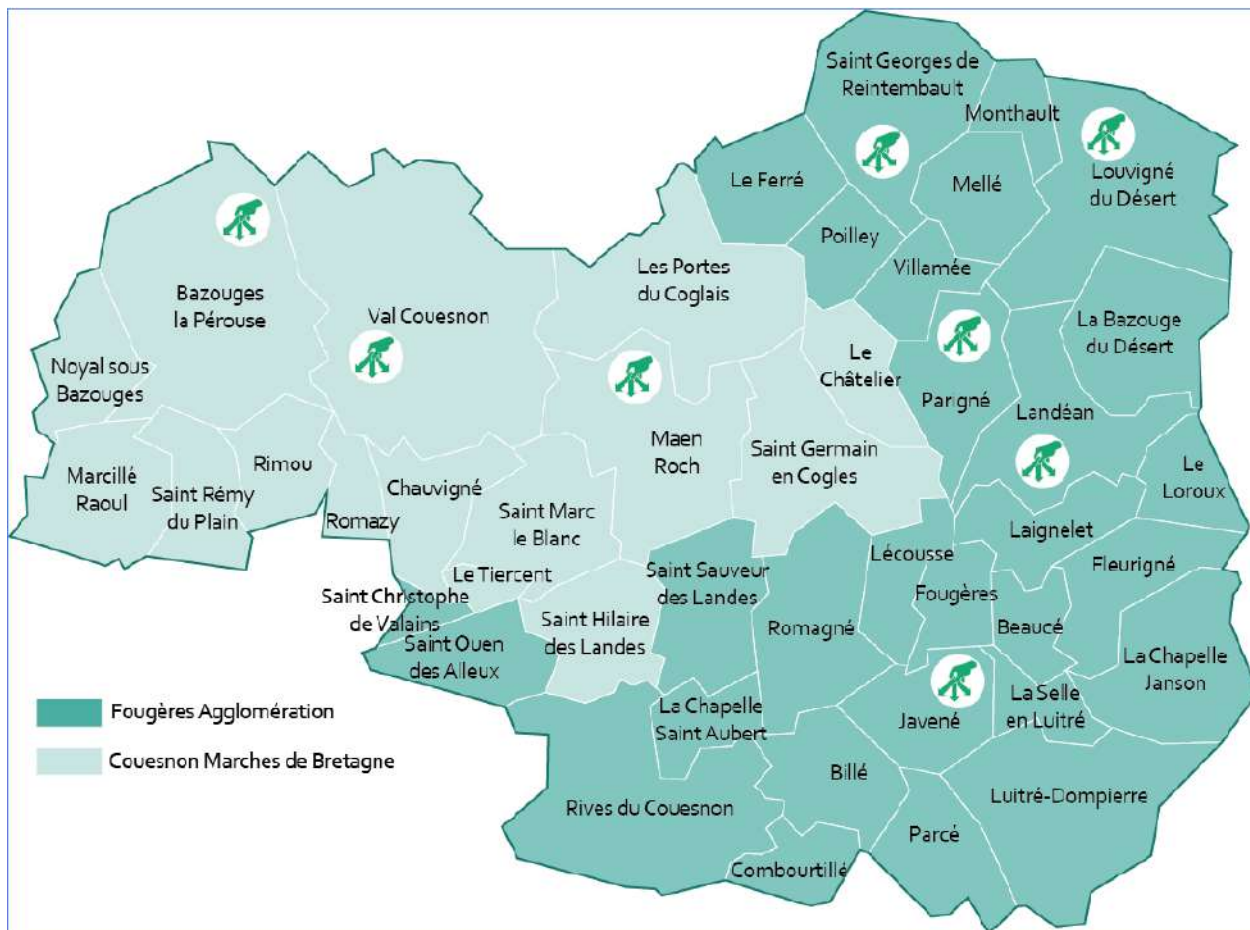


Cartographie actuelle du territoire du SMICTOM.

Ce découpage territorial actuel résulte de la fusion au 1er janvier 2017 des SMICTOM du Pays de Fougères et de l'ancien SMICTOM de Louvigné-du-Désert (7 communes au nord-est du territoire : Landéan, Mellé, La Bazouges du Désert, Parigné, Louvigné du Désert, Monthault et Villamée), conséquence des réorganisations territoriales de la loi NOTRE.

A noter qu'au 1er janvier 2020, le territoire du SMICTOM évoluera pour intervenir exclusivement sur les territoires de Fougères Agglomération (29 communes) et Couesnon Marches de Bretagne (15 communes dont Romazy, aujourd'hui non desservie par le SMICTOM du Pays de Fougères) soit 44 communes. Ce territoire majoritairement rural a une superficie de 936 km².

Le diagnostic portera donc sur ce territoire.



Cartographie du territoire du SMICTOM au 1er janvier 2020 pris en compte pour ce diagnostic.

Les principaux axes routiers

Distances Rennes – Fougères : environ 55 km

Le Loroux – Marcillé-Raoul : environ 52 km

Saint Georges-de-Reintembault – Rives du Couesnon : environ 37 km

Le territoire du SMICTOM du Pays de Fougères est traversé par un axe routier majeur : l'A84 qui relie Rennes à Caen. Ouverte depuis 2003, cette autoroute permet de rejoindre Rennes en 30 minutes. Les routes secondaires maillent le secteur et relient les 44 communes.

Trafic journalier moyen 2008 (source : Données Trafic Réseau Routier National RAPPORTS. Mars 2009 (il s'agit du trafic journalier moyen enregistré dans les deux sens au point le plus fréquenté) :

- A84 Rennes-Caen : 27 717 véhicules
- RD 155 Fougères-Antrain : 10 608 véhicules

1.2.2 Les élus

Le Comité Syndical

- est constitué du Président, assisté de 8 vice-présidents
- organe délibérant constitué de délégués des communes adhérentes
- se réunit au moins une fois par trimestre

Le Bureau Syndical

- constitué du président et de 8 vice-présidents élus par le Comité Syndical
- possède des compétences déléguées par le Comité Syndical
- se réunit au minimum avant chaque Comité Syndical

Les Commissions

- constituées de délégués, membres désignés par le comité et conduites par un vice-président
- groupes de travail thématiques effectuant des propositions au président et au bureau

1.2.3 Les services

Les services sont composés de 63 agents, répartis selon le schéma ci-dessous.



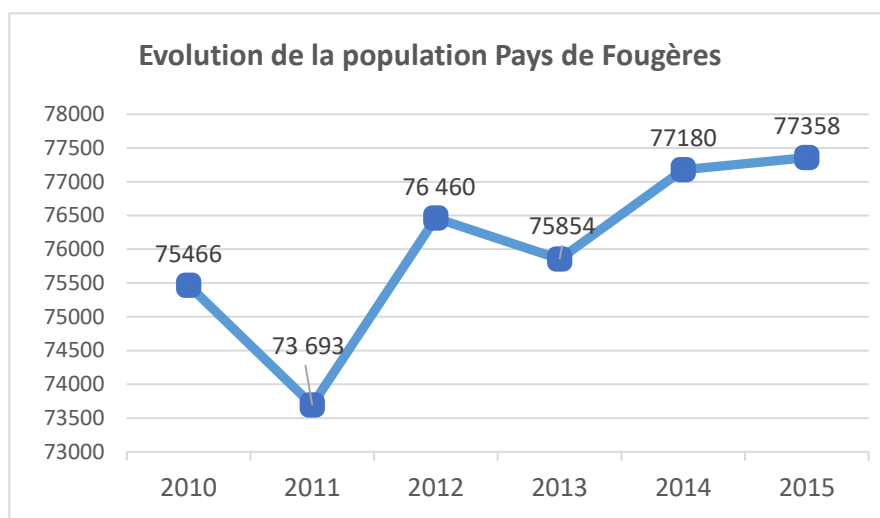
2 Analyse socio-économique

Pour réaliser le diagnostic du PLPDMA, plusieurs données ont été examinées successivement :

- la démographie,
- l'urbanisme, l'habitat,
- l'économie, l'emploi et les catégories socioprofessionnelles des habitants,
- les établissements d'enseignement,
- les établissements touristiques.

2.1 Démographie

Le territoire compte 77 085 habitants (INSEE 2015) avec une densité de 79,05 habitants au km².



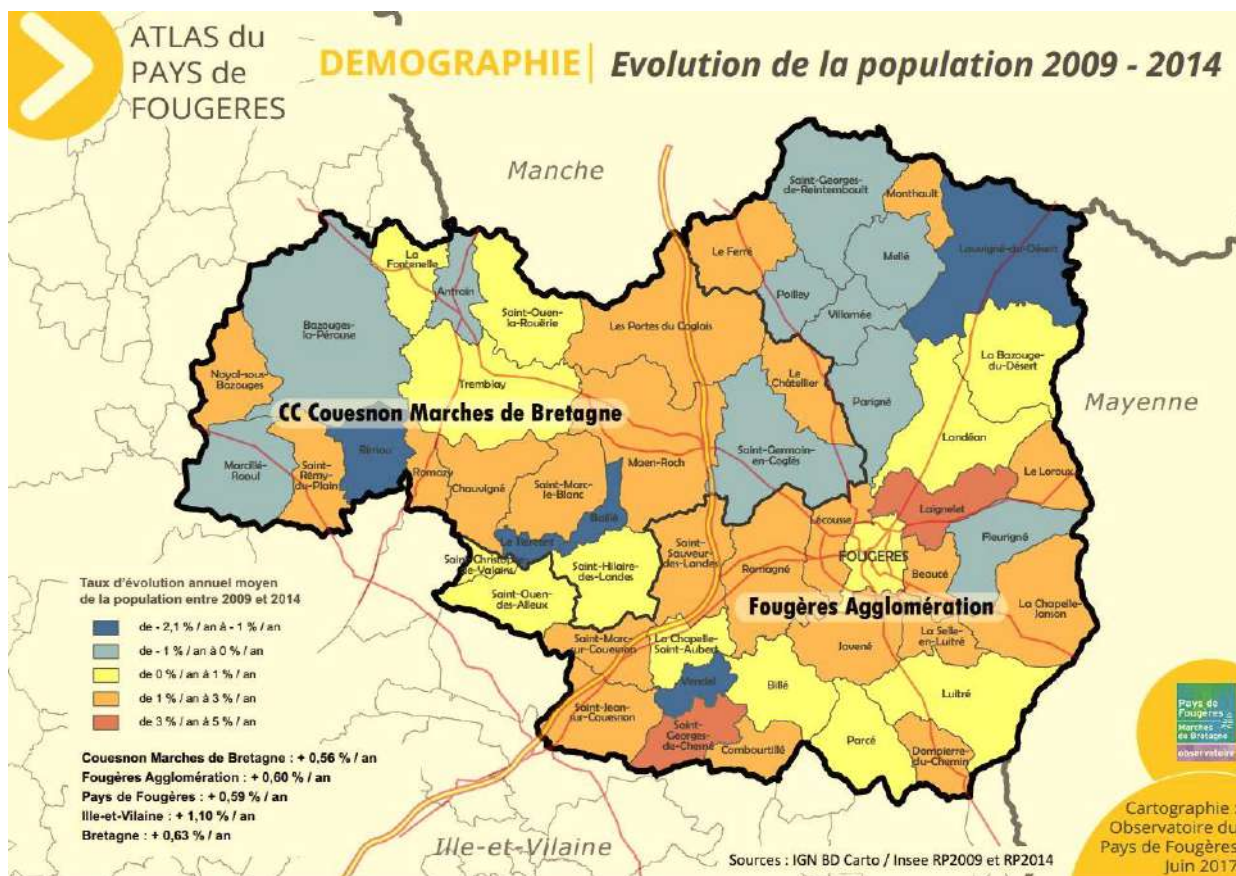
Graphique élaboré à partir de données de l'INSEE.

Après avoir connu une baisse de sa population depuis les années 60, la population a tendance à augmenter légèrement (+ 2.5 % en 5 ans). Sur les deux intercommunalités, la population augmente.

Evolution de la population par commune entre 2009-2014

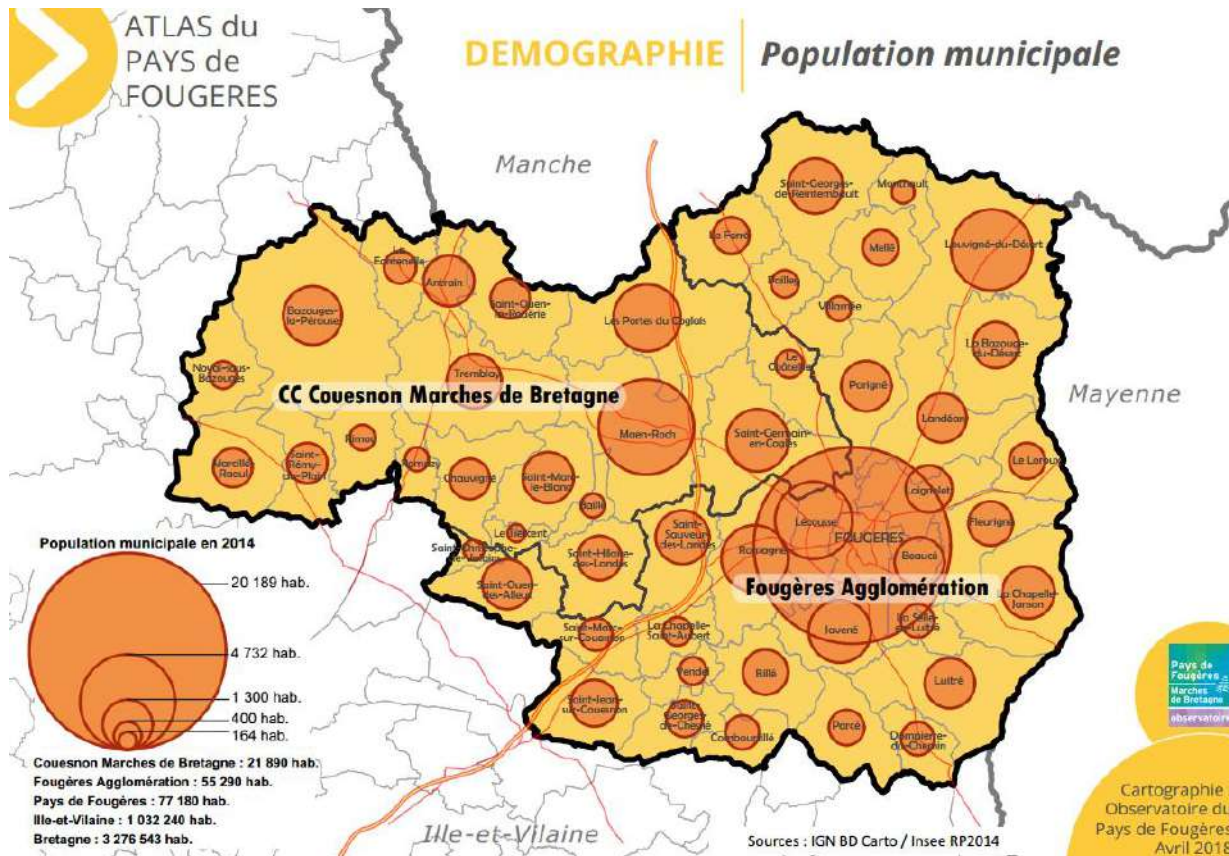
On constate que la population diminue aux extrémités nord-ouest et nord-est du territoire. Les communes éloignées de l'axe autoroutier l'A84 ont tendance à perdre plus d'habitants.

Le Pays de Fougères se situe en dessous de l'évolution moyenne de la population breillienne et bretonne.



Evolution de la population entre 2009-2014 par commune – Source : Observatoire du Pays de Fougères

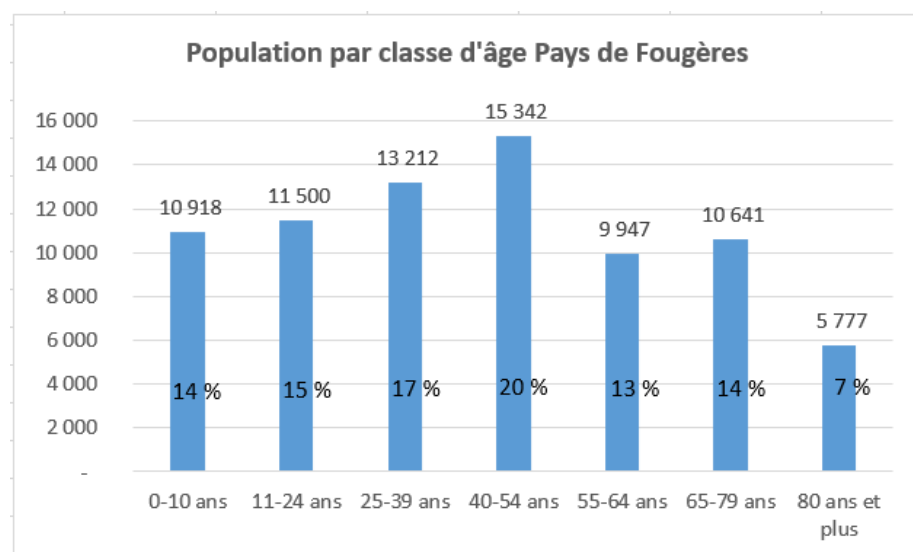
Répartition de la population sur le territoire



Répartition de la population par commune 2014 - Carte élaborée par l'Observatoire du Pays de Fougères

Les principales communes du Pays de Fougères sont Fougères (20 189 habitants), Maen Roch (4 732 habitants), Louvigné-du-Désert (3 423 habitants) et Lécousse (3 118 habitants). Beaucoup sont des communes inférieures à 1 300 habitants.

Pyramide des âges



Répartition de la population par tranche d'âge sur le Pays de Fougères – Données INSEE 2015

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 40-54 ans avec 20%. La part des 0-24 ans représente 29 % de la population et les 55 ans et plus 34 % ce qui montre une population variée en âge mais à tendance vieillissante. La moyenne d'âge régionale qui est de 42 ans.

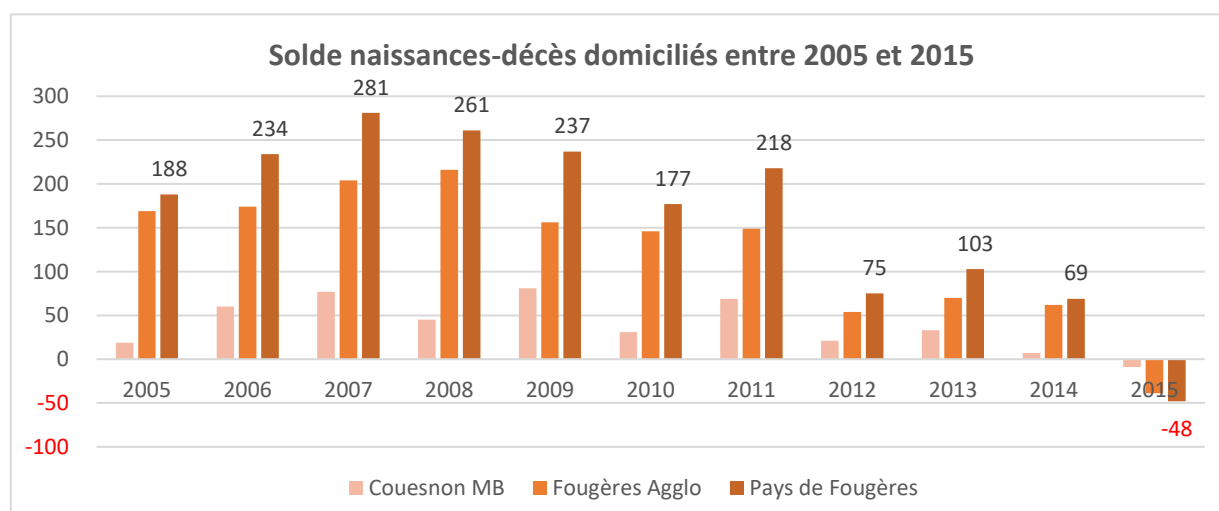
La part des femmes est plus représentée sur le territoire à partir de 55 ans avant les hommes sont majoritaires par rapport aux femmes.

Entre 2010 et 2014, le taux de natalité était de 11,6 ‰ sur le territoire, 12,6 ‰ en Ille et Vilaine et de 11,2 ‰ en Bretagne ce qui montre une évolution croissante du nombre de naissance.

Composition des foyers

Le nombre moyen de personnes composant les foyers est de 2,25 avec une moyenne départementale de 2,22 et régionale de 2,16 en 2014.

Solde naturel

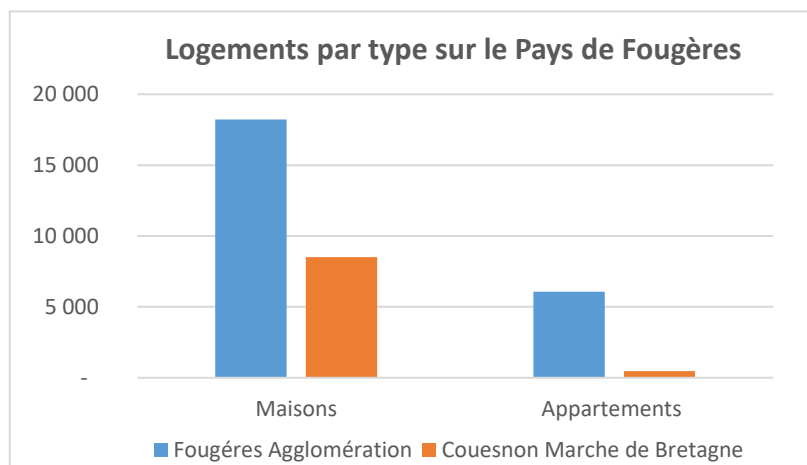


Solde naturel de la population du Pays de Fougères -- Observatoire du Pays de Fougères - Données INSEE

Le solde naturel sur le Pays de Fougères était positif depuis 10 ans mais il a connu une forte baisse en 2015 malgré une hausse de la population démographique sur le territoire en 2015.

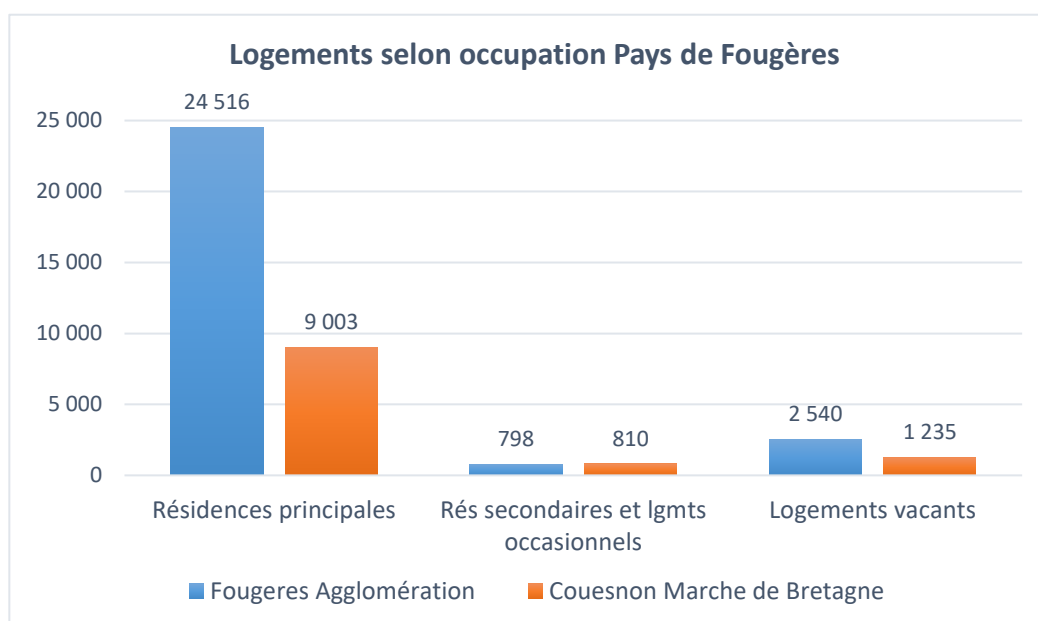
2.2 Urbanisme et habitat

Le territoire du SMICTOM du Pays de Fougères comprend une dominance de maisons individuelles sur les deux intercommunalités, cela représente 80 % de la part des logements contre 20 % des appartements et 1% d'autre. On dénombre la majorité des appartements sur Fougères Agglomération dû à la ville centre de Fougères.



Graphique élaboré à partir des données de l'observatoire du Pays de Fougères – INSEE 2015

La majorité des usagers sont permanents sur le territoire puisque 86 % sont en résidences principales. Le taux de résidences secondaires est faible avec 4 %. 10 % de la part des logements du territoire sont vacants.



Graphique élaboré à partir des données de l'Observatoire du Pays de Fougères – INSEE 2015

On constate que 96 % des propriétaires du territoire ont une maison contre 4% pour les appartements.

Les établissements touristiques

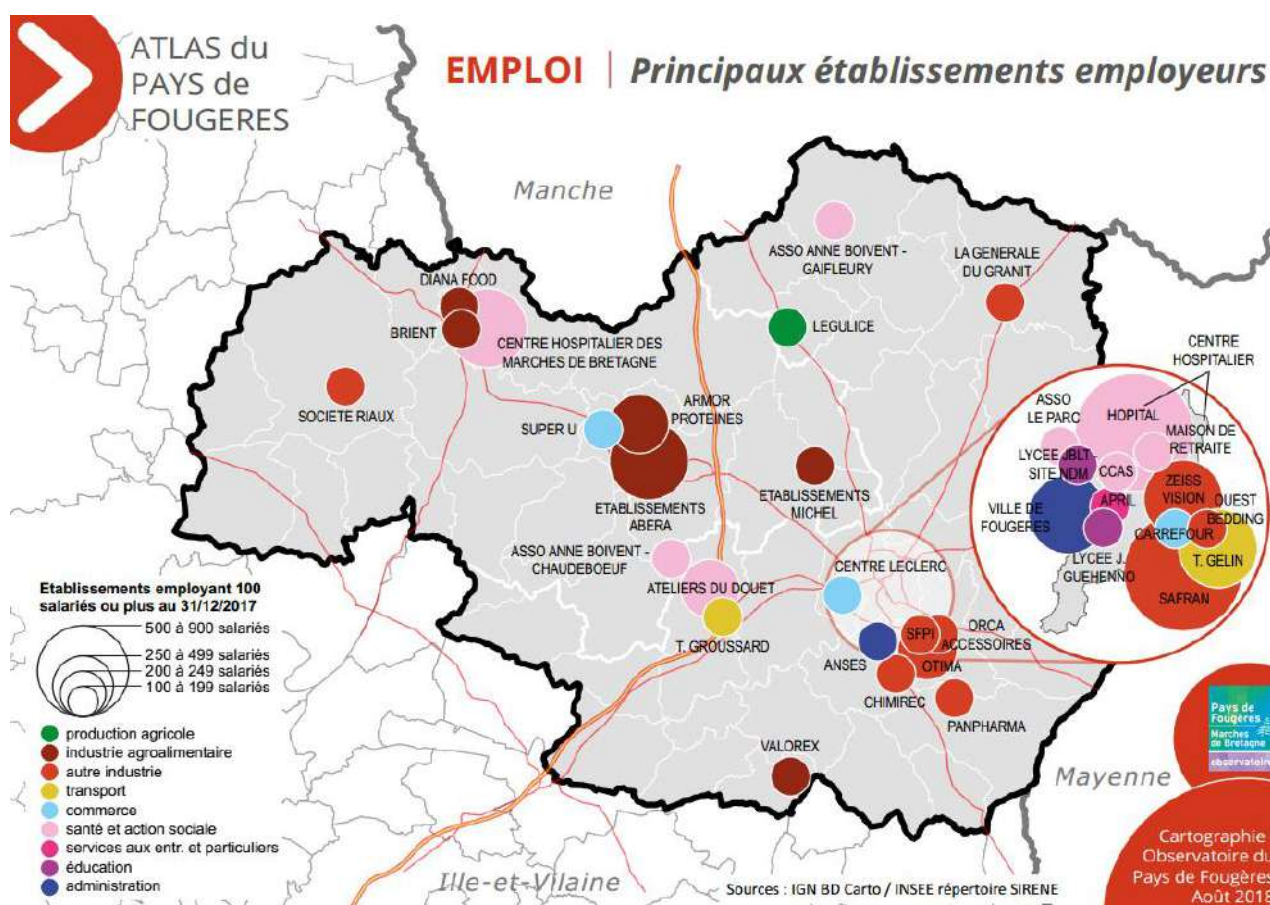
	Fougères Agglomération	Couesnon Marches de Bretagne	Total
Hôtels	9	2	11
Campings	3	3	6
Gîtes meublés	58	91	149
Gîtes de groupe	1	2	3
Chambres d'hôtes	25	33	58
Hébergements atypiques (roulotte ...)	2	3	5
Total	98	134	232

Il y a une forte proportion des gîtes meublés sur le territoire avec 149 établissements recensés. Le territoire n'est pas reconnu comme une zone à très forte fréquentation touristique.

2.3 Economie, emploi et catégories socioprofessionnelles

Répartition des principaux établissements employeurs

Les principaux établissements employeurs se situent à Fougères dans les secteurs de la santé/action sociale suivit de l'industrie, de l'administration et du transport. Le territoire de Maen Roch est le deuxième employeur dans le secteur de l'agroalimentaire et du commerce. Le troisième employeur est Val Couesnon avec la santé/action sociale et l'industrie agroalimentaire.



Carte de la répartition des principaux établissements employeurs Pays de Fougères – Source : Observatoire du Pays de Fougères

Répartition des établissements en fonction des activités

Le Pays de Fougères compte environ 6 300 établissements actifs au 31 décembre 2015 (INSEE, CLAP). Plus de la moitié exercent dans le commerce et les services (cf. carte ci-dessus et tableau ci-dessous).

	Ets actifs agriculture	Ets actifs industrie	Ets actifs construction	Ets actifs commerce services	Ets actifs adm. publique	Total Ets actifs
Nombre d'établissements	1 235	431	543	3 304	769	6 282
Part des établissements	19,7%	6,9%	8,6%	52,6%	12,2%	100,0%

Tableau de la répartition des établissements par activité dans le Pays de Fougères (INSEE, CLAP 2015).

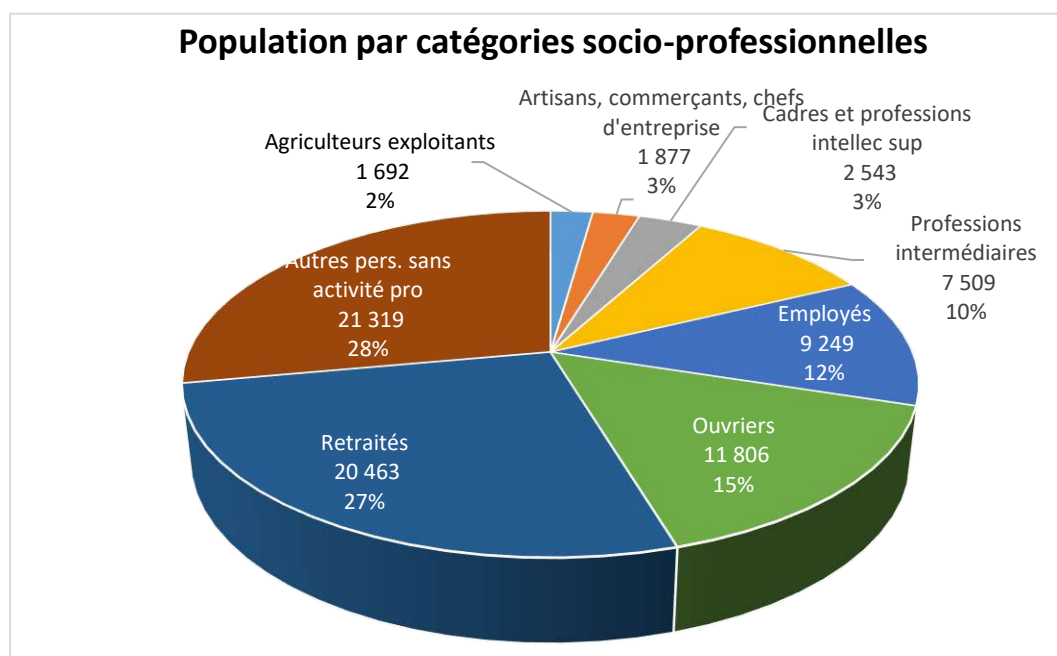
Répartition des emplois en fonction des activités

Près de 29 000 emplois sont localisés dans le Pays de Fougères, dont plus de six sur dix dans le tertiaire et près d'un quart dans l'industrie, surreprésentée par rapport aux moyennes régionale et nationale.

	Primaire	Industrie (secondaire)	Construction (secondaire)	Tertiaire	Total
Nombre d'emplois	2 140	6 697	2 201	17 819	28 858
Part des emplois	7,4%	23,2%	7,6%	61,7%	100,0%

Tableau de la répartition des emplois par activité dans le Pays de Fougères (INSEE, RP 2014).

Répartition par catégories socio-professionnelles

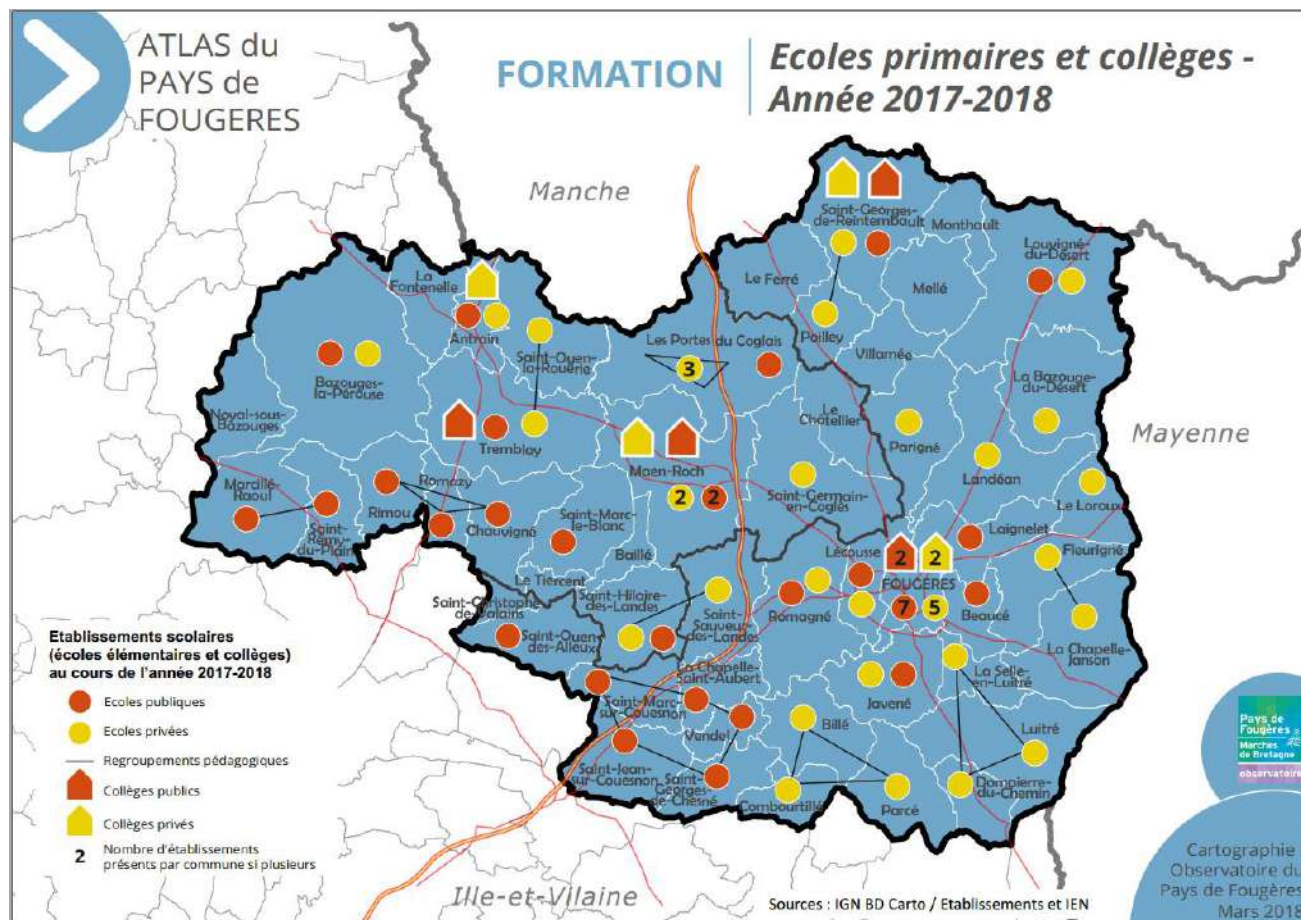


Répartition population par catégories socio-professionnelles Pays de Fougères - Observatoire du Pays de Fougères (INSEE 2015)

La population des moins d'un an n'est pas comptabilisée. La part des personnes sans activité professionnelle comprend les enfants scolarisés, celle-ci est la plus importante avec la part des retraités.

2.4 Etablissements d'enseignements

Le territoire possède une bonne couverture d'établissement d'enseignement puisque 36 des 44 communes possèdent une école primaire (maternelle + élémentaire) ou seulement élémentaire. Certains établissements accueillant très peu d'élèves, ces derniers ont créé des regroupements pédagogiques.



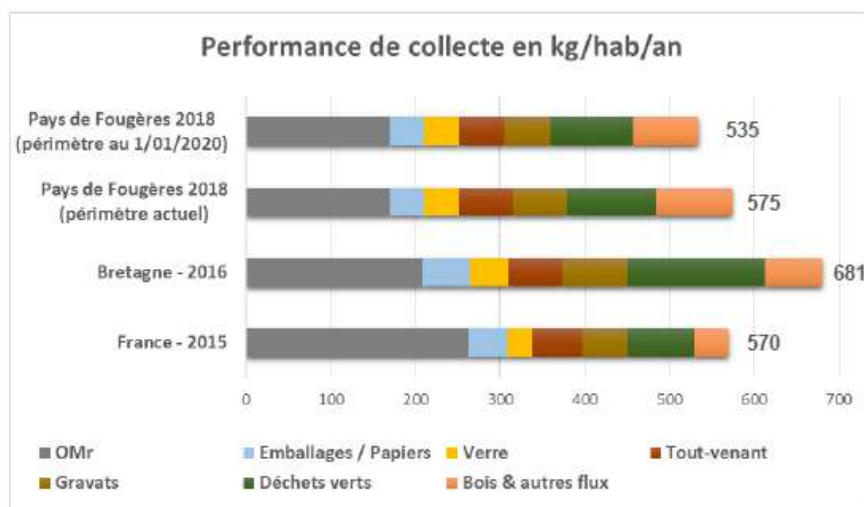
Carte de la répartition des écoles primaires et collèges 2017-2018 - Source : Observatoire du Pays de Fougères

- Les établissements scolaires

Ecoles	51 avec les regroupements pédagogiques
Collèges	10
Lycées	5
Universités	0

3 Diagnostic déchets

Cette partie a pour objectif d'analyser le service et d'évaluer les performances afin de déterminer les gisements d'évitement.



3.1

- Production d'OMr faible vs moyennes bretonne et nationale (-16% vs 2010)
- Hausse des flux déchèteries vs 2010 => +32% (impacts déchets verts et bois)
- A noter des flux déchèteries impactés à la baisse par le nouveau périmètre au 1/01/2020*

Organisation du service de collecte et de traitement

3.1.1 La pré-collecte des déchets ménagers résiduels

Pour les usagers des centre-bourgs sont dotés de bac dont le volume est défini en fonction du nombre de personnes au foyer.



Nombre de personnes au foyer	Volume du bac
1 à 4 personnes	140 l
5 et 6 personnes	180 l
7 et 8 personnes	240 l
9 à 11 personnes	340 l
12 à 15 personnes	180 l
15 à 18 personnes	750 l

Les bornes d'apport volontaires



La **collecte du verre** est effectuée au moyen de conteneurs : 215 sont répartis sur le territoire, ce qui correspond à 1 borne d'apport volontaire pour 358 habitants.

180 **bornes** sont réparties sur le territoire pour la **collecte des papiers** ce qui correspond à 1 borne d'apport volontaire pour 428 habitants.



9 **bornes** enterrées sont présentes à Fougères pour la collecte des emballages recyclables.

15 **bornes** d'apport volontaire enterrées pour la collecte des **ordures ménagères** sont en place à Fougères.

Les usagers ont des sacs jaunes pour y mettre leurs emballages recyclables (hors papier et verre) qui sont distribués par les ambassadeurs du tri, ou qui peuvent être retirés en mairie par les habitants des communes hors Fougères. A Fougères, les usagers peuvent se procurer ces sacs à 5 endroits différents. Leur contenance de 50 litres correspond à une production hebdomadaire d'un foyer de 4 à 5 personnes.

Véhicules de collecte

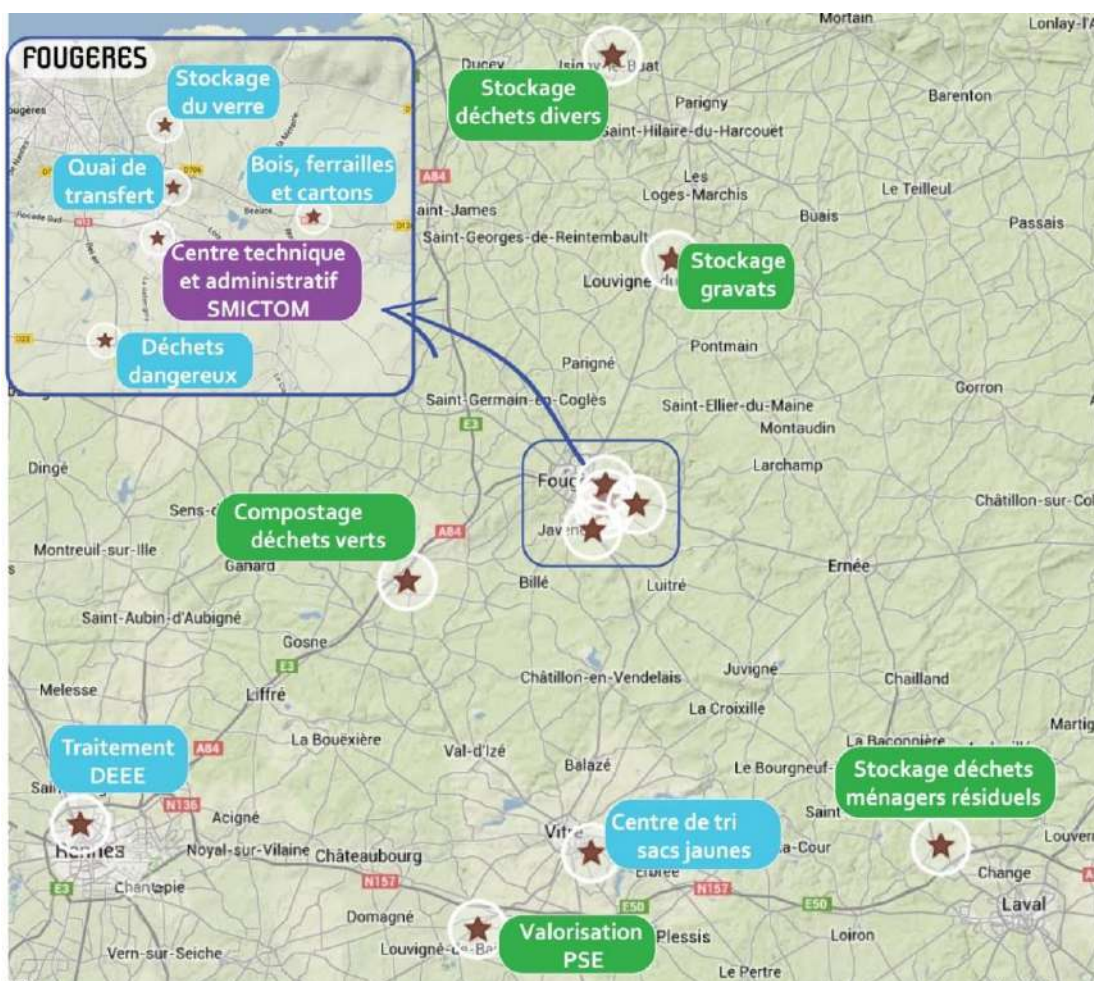
Le SMICTOM effectue les collectes de bacs, de sacs et de bornes d'apport volontaire en régie.

La gestion de l'exploitation du service de collecte des déchets est assistée par un logiciel de géolocalisation des camions bennes permettant un guidage vocal, une localisation des points de collecte.

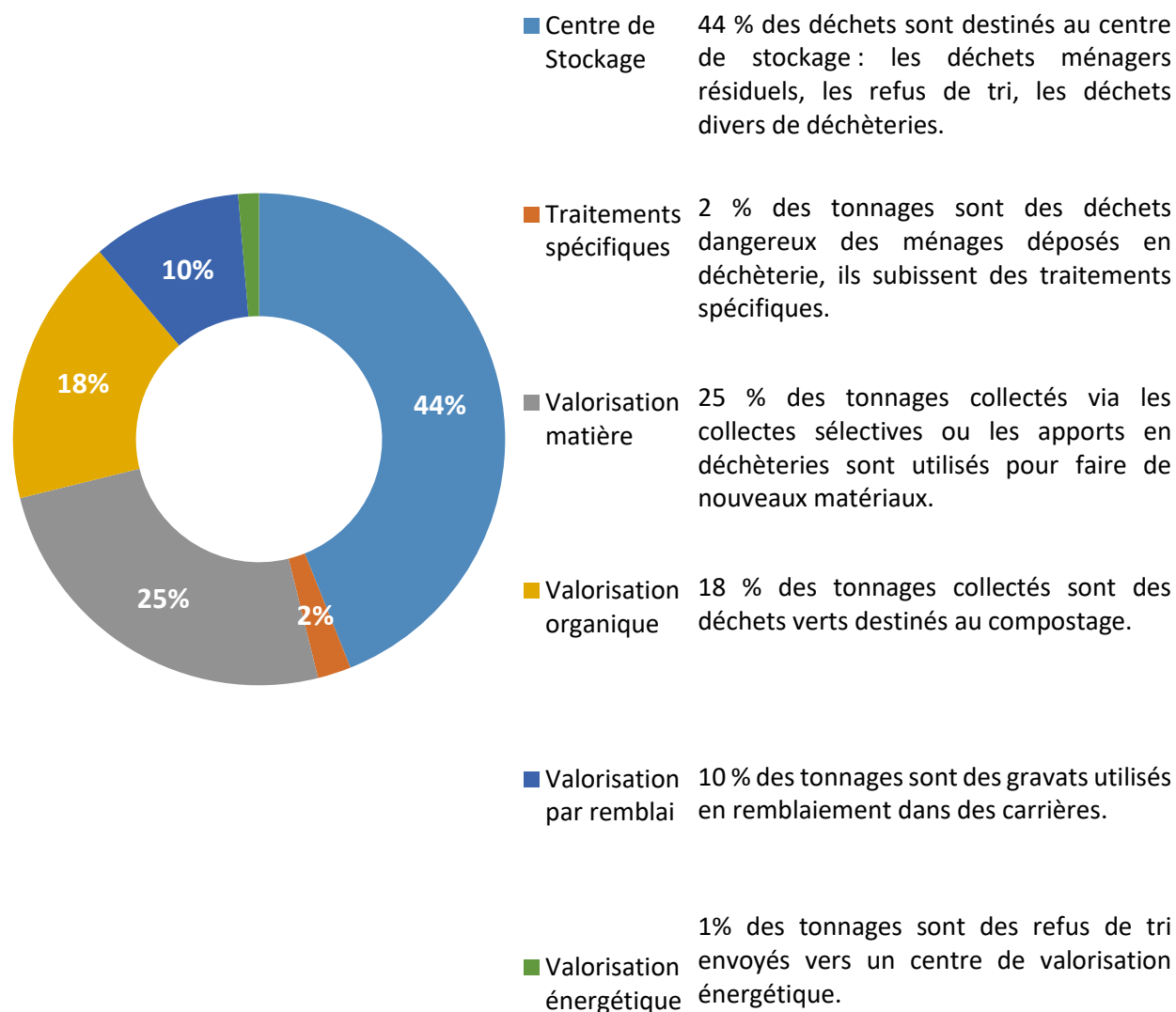


La collecte des déchets s'effectue une fois par semaine sur 5 jours du lundi au vendredi. Chaque commune a un jour de collecte définit pour la présentation des sacs jaunes et d'autre part pour les ordures ménagères. Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, toutes les collectes suivant le jour férié sont décalées d'une journée (jusqu'au samedi).

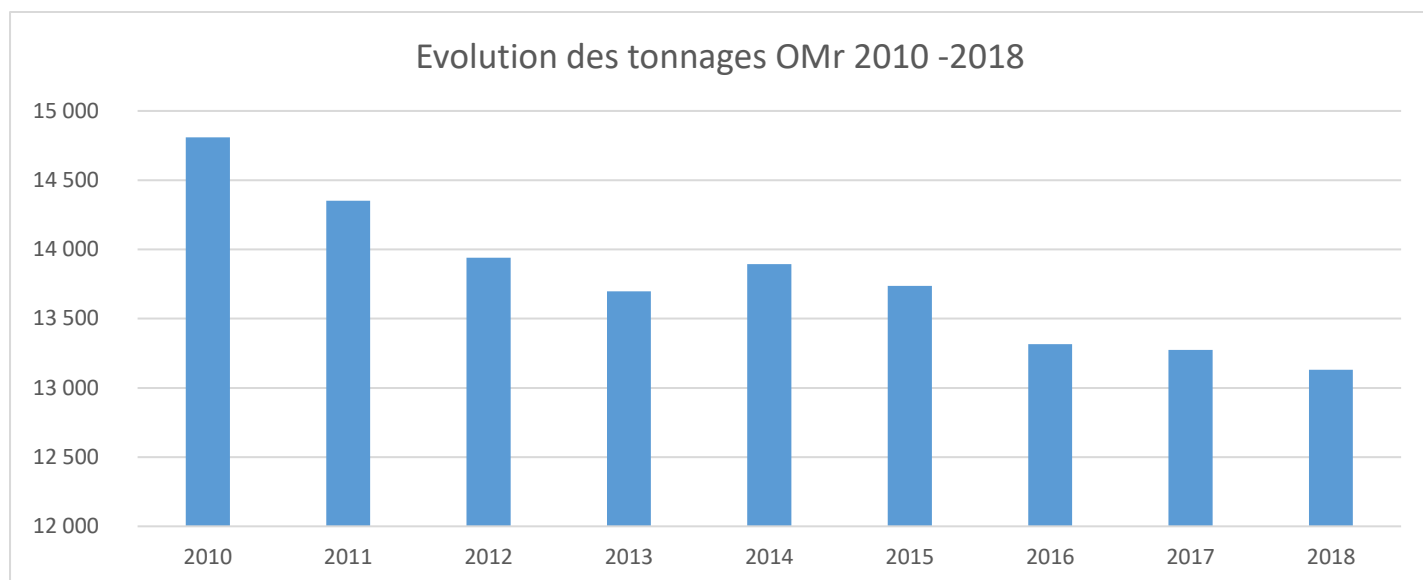
Destination des déchets ménagers et assimilés



Répartition par types de traitement des déchets ménagers et assimilés



Le traitement des déchets ménagers résiduels

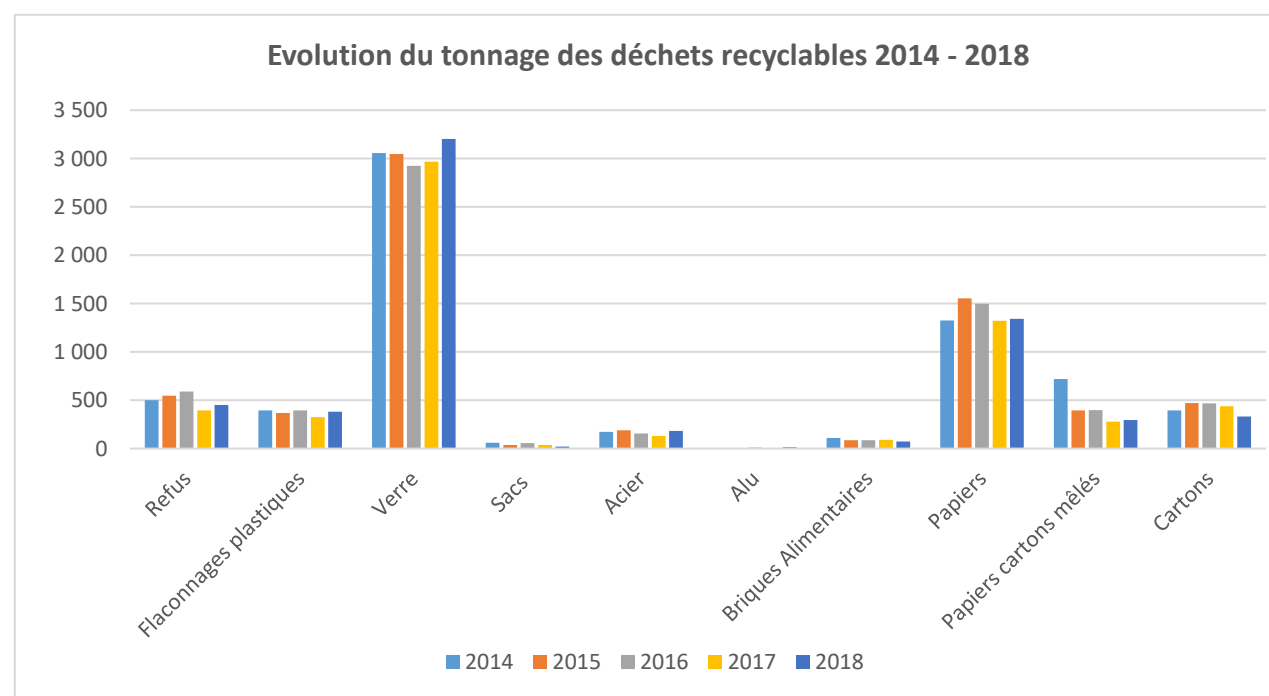


Les déchets ménagers résiduels et assimilés collectés par les camions bennes du SMICTOM sont vidés au quai de transfert. Ils sont ensuite acheminés via le transporteur GELIN, vers le Centre de Stockage des Déchets de Classe II exploité par la société SECHE situé à Changé (53).

Le traitement des déchets recyclables

Le verre, après collecte, est vidé sur une plateforme située à Fougères avant rechargement vers les usines de recyclage. Les recyclables collectés en apport volontaire sont acheminés directement au centre de tri à Vitré.

Les déchets recyclables collectés par les camions bennes du SMICTOM sont vidés au quai de transfert. Ils sont ensuite acheminés, par la société GELIN en caisson majoritairement, vers le Centre de Tri des Déchets exploité par la société DERICHEBOURG situé à Vitré (35).



3.1.4 Les déchèteries

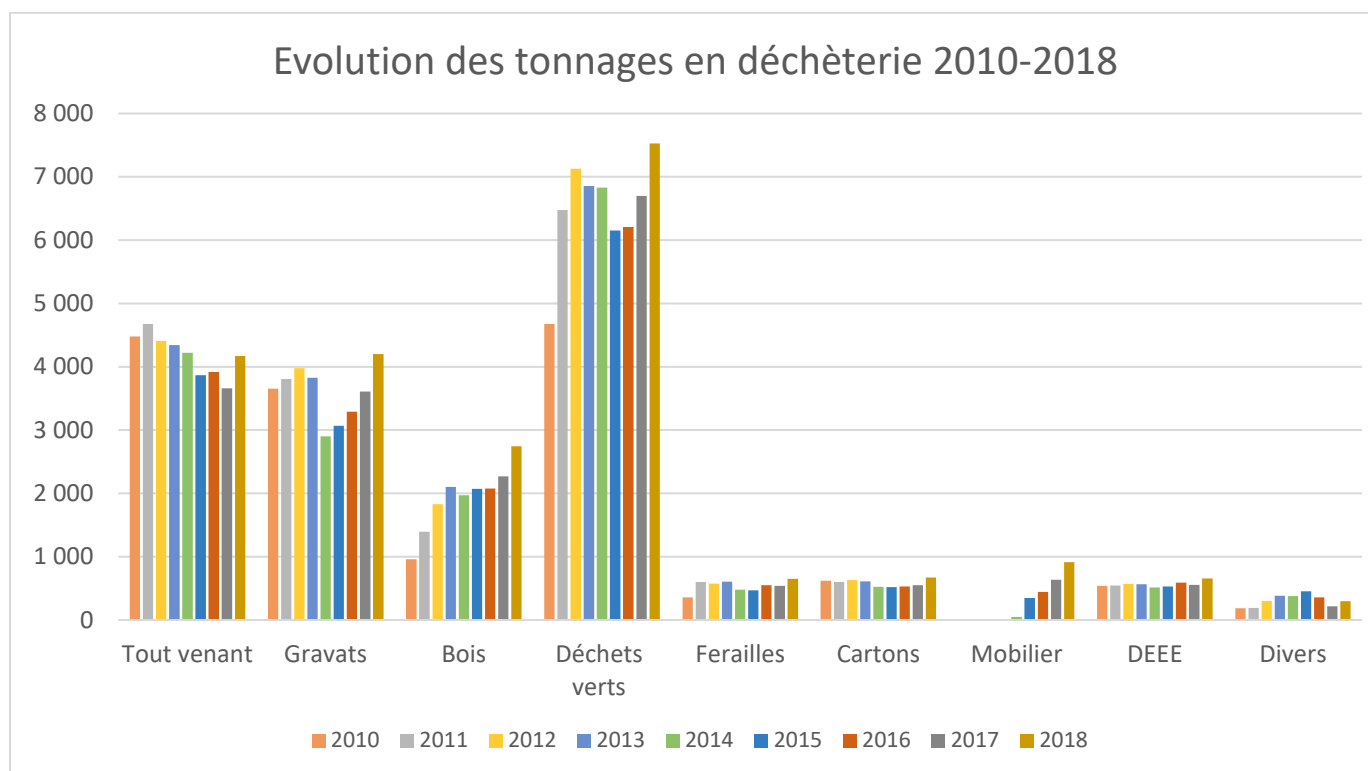
Les 8 déchèteries sont exploitées par le SMICTOM, le gardiennage est assuré en régie. Elles accueillent essentiellement les déchets des ménages (voir cartographie du SMICTOM p 5). Elles acceptent également les déchets des artisans et commerçants sous certaines conditions techniques et financières.

Les caissons de déchèteries

Les caissons de déchèteries appartenant au SMICTOM sont mis à disposition du prestataire la société PRADAT pour effectuer les rotations de déchets sur tous les sites du SMICTOM.

En 2017, le parc est composé de 166 caissons.

Afin de limiter les rotations de caissons, trois déchèteries (Javené, Maen Roch et Louvigné du Désert) sont équipées de compacteurs permettant d'optimiser leur chargement.

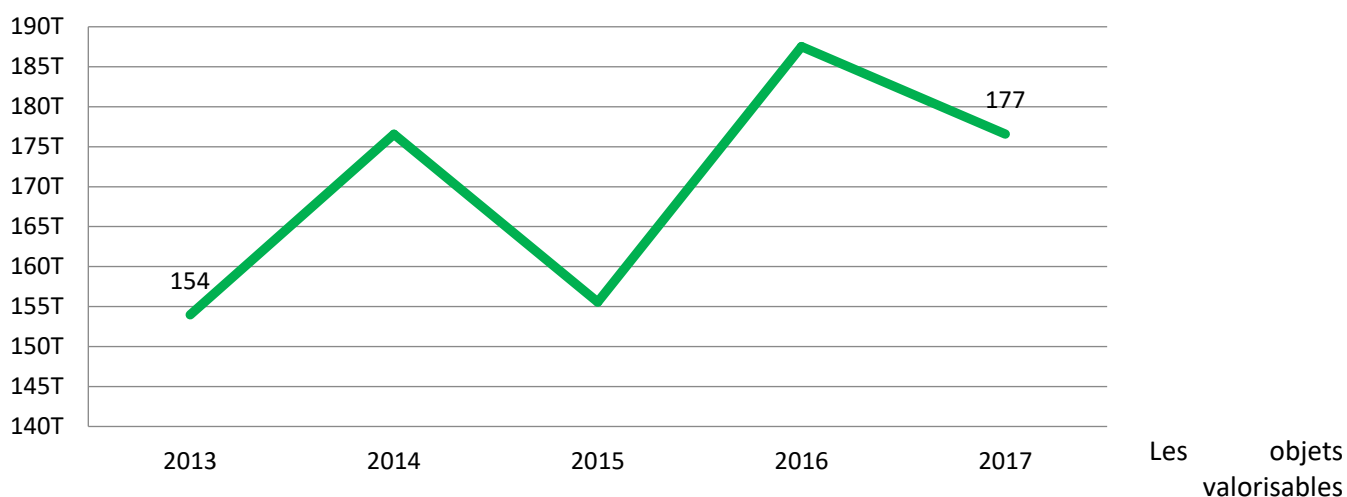


3.1.5 La recyclerie

Ouverte en 2010, la recyclerie permet d'effectuer un tri supplémentaire pour éviter que des objets pouvant encore servir (quincaillerie, mobilier, petit appareil domestique, mercerie, jouets, jeux, outillage.....) ne soient jetés. Ceci contribue à diminuer l'enfouissement et les coûts de traitement.

Les déchets déviés de la déchèterie à Javené vers la recyclerie représentent 177 tonnes. Plus de 162 tonnes sont valorisées par la recyclerie.

Evolution des tonnages entrants

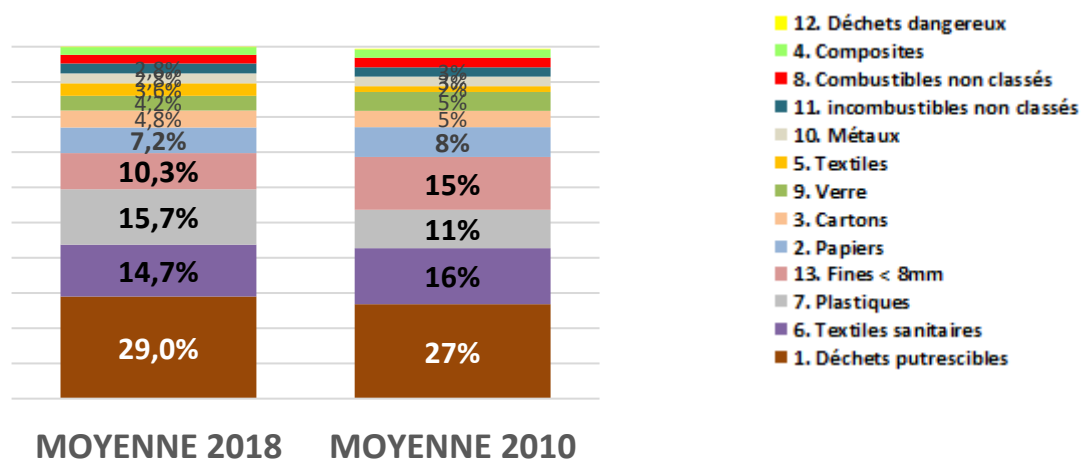


Les objets valorisables sont testés et remis en état. Ils sont ensuite dirigés vers le magasin Emmaüs situé rue de Paron à Fougères.

3.2 Caractérisation des OMr

En moyenne, les OMr sont composées de 49 % (95 kg/hab./an) ne pouvant suivre de filières plus adaptées. Soit 51 % de valorisable (17 % en CS ; 6 % en DCH ; 28 % en compostage) soit 96 kg/hab./an.

SYNTHESE : Composition des OMR caractérisées : répartition par destination théorique (moyenne pondérée SMPF)			
Destination théorique	Gisement annuel potentiel		%
	en kg/ hab./an	en tonnes	
OMR "pures"	59,5	5 156	35,2%
OMR ou Extension consignes	23,1	2 001	13,6%
Compostage	47,9	4 157	28,3%
Collecte sélective EMB	15,4	1 339	9,1%
Collecte sélective papiers	7,5	648	4,4%
Collecte sélective Verre	6,3	545	3,7%
Déchèterie / Autres	9,5	823	5,6%
TOTAL	169,2	14 668	100,0%



4 Actions du PLPDMA engagées 2019 - 2024

Le SMICTOM du Pays de Fougères décliner les actions du PLPDMA sur 7 axes et 20 actions. Celles sont consultables en annexe 1.

Chaque fiche action se compose de plusieurs parties :

- Contexte,
- Public cible
- Objectifs
- Indicateurs d'activités,
- Etapes clés
- Partenaires et relais mobilisés,
- Communication.

En ce qui concerne les indicateurs d'activités des actions des fiches, ils sont conçus par catégories :

- Indicateurs de moyens
- Moyens financiers, humains ou matériels (ex : nombre ou densité de dispositifs permettant le détournement de tel ou tel produit en fin de vie).
- Indicateurs de réalisation
- Indicateurs d'évitement.

ANNEXE :

1 - Fiches actions PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Programme Local de **P**révention des **D**échets
Ménagers et **A**ssimilés

Juin 2019



Table des matières

AXE 1 : Être éco-exemplaire en matière de prévention des déchets

Action 1 : Sensibiliser les agents et diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention et tri des déchets dans les collectivités

AXE 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Action 2 : Promouvoir des démarches de prévention et tri des déchets auprès des usagers

Action 3 : Accompagner les organisateurs d'évènement à la prévention et au tri des déchets

Action 4 : Accompagner les acteurs (mairies, entreprises, établissements scolaires, professionnels du tourisme) dans des diagnostics déchets donnant lieu à des actions de prévention et tri des déchets

AXE 3 : Utiliser des instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Action 5 : Mise en place de redevance incitative sur le territoire

Action 6 : Déterminer un nombre de passage en déchèterie compris dans la REOM-facturer tous passages supplémentaires

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 7 : Accompagner les établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 8 : Sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire

AXE 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 9 : Développer le compostage collectif

Action 10 : Développer le compostage individuel

Action 11 : Broyage des déchets verts

Action 12 : Promouvoir le jardinage au naturel

AXE 6 : Augmenter la durée de vie des produits

Action 13 : Développer le repair café

Action 14 : Promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation

Action 15 : Promouvoir des caissons de réemploi dans les déchèteries

Action 16 : Poursuivre la recyclerie

AXE 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Action 17 : Accompagner des foyers dans une démarche "presque" zéro déchet

Action 18 : Lutte contre le suremballage auprès des artisans/commerçants de bouche

Action 19 : Sensibiliser les usagers à l'utilisation de produits ménagers au naturel

Action 20 : Participer aux évènements emblématiques de prévention/réduction des déchets

AXE 1 : Être éco-exemplaire en matière de prévention des déchets

Action 1 : Sensibiliser les agents et diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention et tri des déchets dans les collectivités

☐ Action projetée

☐ Action en cours

☒ Action réalisée depuis 2010

CONTEXTE

Être éco-exemplaire fait partie des principaux axes issus des mesures de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEVCT). Depuis plusieurs années, le SMICTOM s'est lancé dans cette démarche avec le PLP et poursuit celle-ci en sensibilisant les agents des collectivités du territoire.

Les sensibilisations/formations des agents sont diverses : sensibilisation aux gestes de tri et de prévention des déchets, mise en place de signalétique pour optimiser le tri dans les locaux, atelier de fabrication de produits ménagers au naturel, formation au compostage et à la gestion des déchets verts via l'outil de la Caravane Main Verte (partenaire du SMICTOM).

PUBLIC CIBLE

Les agents des collectivités du territoire (mairies, EPCI).

OBJECTIFS

- Réduire la quantité des DMA en sensibilisant aux gestes de prévention
- Améliorer la qualité du tri des déchets
- Sensibiliser les usagers aux gestes de tri et de prévention des déchets

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs						
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de collectivités ayant été sensibilisées					
Objectifs	5	5	5	5	5	5
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre d'agents ayant été sensibilisés					
Objectifs	25	25	25	25	25	25
Résultats						

INDICATEURS QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs						
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat/Remarques
Réaliser un RDV avec la personne référente de la collectivité pour réaliser un bilan des déchets générés et du tri mis en place	Tous les ans	
Mettre en place de la signalétique et sensibiliser les agents au tri des déchets et aux gestes de prévention si besoin.	Tous les ans	

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Les collectivités : mairies, EPCI,
- Les agents,
- Les élus.

COMMUNICATION

- Dans les mairies, les EPCI,
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF

AXE 2 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Action 2 : Promouvoir des démarches de prévention et tri des déchets auprès des usagers

☐ Action projetée

☐ Action en cours

☒ Action réalisée depuis 2010

CONTEXTE

Suite à la caractérisation des ordures ménagères en 2018, les OMr des foyers sont composées à 49 % (95 kg/hab./an) de déchet ne pouvant suivre de filières plus adaptées.

Il reste tout de même 51 % de valorisable (17 % en CS ; 6 % en DCH ; 28 % en compostage) soit 96 kg/hab./an.

De ce constat, le SMICTOM organise des suivis de collecte en fonction de points noirs identifiés afin de faire du porte à porte auprès des usagers du périmètre concerné pour les inciter aux gestes de prévention et de tri des déchets.

En parallèle, plusieurs animations autour du zéro déchet /stands (exemple : bar à eaux, produits ménagers naturels, ...) /formation sur le tri et les éco-gestes /visite de site de traitement et programmes pédagogiques sont réalisés sur le territoire afin de promouvoir la prévention des déchets.

PUBLIC CIBLE

Tous les usagers du territoire

OBJECTIFS

- Réduire la quantité des DMA en sensibilisant aux gestes de prévention
- Améliorer la qualité du tri des déchets
- Sensibiliser les usagers aux gestes de prévention et de tri et des déchets

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Budget alloué à la convention pour les programmes pédagogiques					
Objectifs	12 500 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de programmes pédagogiques réalisés					
Objectifs	20	25	25	25	25	25
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2022	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de personnes sensibilisées par toutes les animations du SMICTOM					
Objectifs	3 000	3 500	4 000	4 500	5 000	5 000
Résultats						

INDICATEURS QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs						
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes pour les programmes pédagogiques par FACS	Délais	Etat
Etablir et signer la convention avec FACS de 4 ans	Tous les 4 ans	En cours
Envoyer des courriers aux établissements scolaires du territoire pour leur expliquer la démarche des programmes pédagogiques avec des plaquettes explicatives - FACS	Septembre de chaque année	En cours
Elaborer avec l'enseignant le projet du programme pédagogique avec des sorties/visites et des actions à mettre en place au sein de l'établissement	1 ^{er} trimestre de l'année scolaire	En cours
Effectuer un bilan	Chaque année	En cours
Etapes pour les animations auprès du grand public par le SMICTOM	Délais	Etat
Rencontre avec l'organisateur de l'événement pour connaître son besoin et déterminer l'animation qui correspond à l'événement	En fonction des demandes	En cours
Faire des demandes de mise à disposition de salles - détermination d'une date d'intervention	En fonction des demandes	En cours
Organiser et préparer l'animation	En fonction des demandes	En cours
Effectuer un bilan de l'animation	En fonction des demandes	

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Les collectivités du territoire,
- Les différentes structures du territoire,
- Les élus.

COMMUNICATION

- Dans les mairies, les EPCI,
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF

Action 3 : Accompagner les organisateurs d'évènement à la prévention et au tri des déchets

☐ Action projetée

☒ Action en cours 2014

☐ Action réalisée

CONTEXTE

Les grands évènements sont très producteurs de déchets et particulièrement d'OMr. Pour accompagner les organisateurs d'évènement, le service prévention propose le prêt de points tri et d'oriflamme pour permettre aux visiteurs de trier leurs emballages sur place. De plus, un état des lieux est réalisé en amont de la manifestation avec les organisateurs afin d'essayer de prévenir la production de déchet quand cela est possible.

En parallèle, un guide a été édité par le SMICTOM pour orienter et conseiller ces derniers dans la bonne gestion de leurs déchets.

PUBLIC CIBLE

Toutes les associations/collectivités du territoire organisant des évènements à destination du grand public.

OBJECTIFS

- Réduire la quantité des OMr en sensibilisant aux gestes de prévention
- Améliorer la qualité du tri des déchets
- Sensibiliser les usagers dans le cadre d'un évènement aux gestes de prévention et de tri des déchets

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs						
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs						
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre d'évènements étant équipés du dispositif de points tri					
Objectifs	20	20	20	20	20	20
Résultats						

INDICATEURS QUANTITES EVITEES

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs						
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Réaliser un RDV avec la personne référente de l'organisation pour faire un état des lieux des déchets produits, de la quantité générée, du nombre de participants... afin de définir la signalétique à mettre en place et les actions de prévention. Déterminer le nombre de points tri nécessaire.	En fonction des sollicitations Tout au long de l'année	En cours
Faire un bilan de l'entretien et proposer une convention entre l'association organisatrice/collectivité et le SMICTOM pour convenir d'un RDV afin de récupérer et de rendre le matériel de prêt.	Tout au long de l'année	En cours
Être présent au forum des associations pour faire connaître ce dispositif aux associations organisatrices d'évènements	Chaque année	En cours
Effectuer un bilan	Chaque année	En cours

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Les collectivités via la mairie et les forums des associations,
- Les associations du territoire,
- Les élus.

COMMUNICATION

- Dans les mairies, les EPCI,
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF
- Edition de guide « Comment bien gérer ses déchets lors d'un évènement ? »

Action 4 : Accompagner les acteurs (mairies, entreprises, établissements scolaires, professionnels du tourisme) dans des diagnostics déchets donnant lieu à des actions de prévention et tri des déchets

☐ Action projetée

☒ Action en cours 2017

☐ Action réalisée

CONTEXTE

Pour accompagner les différents acteurs et structures du territoire faisant appel aux services du SMICTOM, l'équipe prévention les accompagne dans la gestion de leurs déchets afin de les prévenir et/ou d'en améliorer le tri et le traitement. Un diagnostic est réalisé au sein de la structure pour identifier les déchets générés et leur quantité. Un plan d'action est proposé pour mettre en place des solutions et de la signalétique

PUBLIC CIBLE

Toutes les collectivités, établissements scolaires et professionnels du territoire faisant appel aux services du SMICTOM du Pays de Fougères.

OBJECTIFS

- Réduire la quantité des DMA en sensibilisant aux gestes de prévention
- Améliorer la qualité du tri des déchets
- Sensibiliser les usagers dans le cadre de leur activité professionnelle aux gestes de prévention et de tri des déchets

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs						
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de structure ayant bénéficié d'une sensibilisation aux gestes de prévention et de tri					
Objectifs	20	25	25	25	25	25
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de structure ayant engagé un diagnostic avec un plan d'action					
Objectifs	10	10	10	10	10	10
Résultats						

INDICATEURS QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs						
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Réaliser un RDV avec la personne référente de la structure pour faire un état des lieux des déchets produits, de la quantité générée et de la signalétique mise en place.	Un mois maximum après sollicitation de la structure	En cours
Définir des actions à mettre en place en fonction des résultats du diagnostic (besoin en sensibilisation, en signalétique)	Un mois parés le RDV	En cours
Accompagner la structure dans la mise en place du plan d'action	En fonction du besoin	En cours
Effectuer un bilan	A la fin de l'accompagnements	En cours

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Les agents et élus des communes,
- Les établissements scolaires,
- Les entreprises (hors productions de DIB) du territoire,
- Les professionnels du tourisme,
- Le Pays touristique,
- CCI,
- CMA,
- Familles Actives au Centre Social.

COMMUNICATION

- Point presse dans les journaux locaux
- Mailing
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF
- Edition de signalétique

AXE 3 : Utiliser des instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Action 5 : Mise en place de redevance incitative sur le territoire

☐ Action projetée

☒ Action en cours 2019

☐ Action réalisée

CONTEXTE

L'une des mesures de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEVCT) est de généraliser la tarification incitative en matière de déchet.

Le SMICTOM a décidé d'équiper en bac pucé ou sac transparent tous les foyers d'une partie du territoire (7 communes) afin de tester la redevance incitative pour réduire le volume des ordures ménagères produit. Pour le moment à titre expérimental, celle-ci sera déployée sur tout le territoire à l'avenir.

PUBLIC CIBLE

D'ici 6 ans, mise en place auprès de tous les usagers du territoire

OBJECTIFS

- Réduire la quantité des OMr
- Sensibiliser les usagers aux gestes de prévention
- Inciter les usagers par des moyens financiers à réduire leur production de déchets

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Moyenne des levées par foyer/an					
Objectifs	6	12	12	12	12	12
Résultats						
INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de foyers équipés de bac pucé					
Objectifs	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	?
Résultats						
INDICATEURS QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Pourcentage de baisse des OMr					
Objectifs	- 8 %	- 15 %	- 20 %	- 20 %	- 20 %	?
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Déterminer des points de regroupement des bacs pour la collecte	2018	FAIT
Commande et achat des bacs pucés/sacs	1 ^{er} trim 2019	FAIT
Recrutement d'ambassadeur pour informer les usagers en porte à porte	1 ^{er} trim 2019	FAIT
Distribution des bacs	1 ^{er} /2 ^{ème} trim 2019	FAIT
Début de l'opération	Juillet 2019	FAIT
Suivi des collectes et des indicateurs	Tous les mois	
Effectuer le bilan	Une fois par an	
Réalisation de l'opération sur tout le territoire	2024 / 2025	

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Les élus du SMICTOM
- Les communes du territoire concernés

COMMUNICATION

- Point presse dans les journaux locaux
- Mailing
- Pages FB sur SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF
- Journée de permanence
- Présence au marché local
- Edition d'un explicatif du projet pour les foyers

Action 6 : Déterminer un nombre de passage en déchèterie compris dans la REOM- facturer tous passages supplémentaires

☒ Action projetée

☐ Action en cours

☐ Action réalisée

CONTEXTE

L'une des mesures de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEVCT) est de généraliser la tarification incitative en matière de déchet.

Le SMICTOM a décidé d'équiper en bac pucé ou sac transparent tous les foyers d'une partie du territoire (7 communes en 2019) afin de tester la redevance incitative afin de réduire le volume des ordures ménagères produit.

Pour éviter que les flux des ordures ménagères soient déposés dans les déchèteries du territoire, un nombre de passage en déchèterie sera compris dans la REOM pour tous passages supplémentaires.

PUBLIC CIBLE

A l'avenir, tous les usagers du territoire

OBJECTIFS

- Réduire la quantité des DMA
- Inciter les usagers à réduire leur passage en déchèterie
- Sensibiliser les usagers aux gestes de prévention
- Inciter les usagers par des moyens financiers à prévenir la production de déchets

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	/					
Objectifs						
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de déchèterie équipés avec ce système					
Objectifs			/	1	1	2
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de passage moyen par an par foyer					
Objectifs	/	/	/	14 ?	14 ?	14 ?
Résultats						

INDICATEURS QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Pourcentage de réduction des DMA					
Objectifs	/	/	/	- 5 %	- 5 %	- 10%
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Etapes à définir avec les élus, la direction	2022	ok

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Les élus du SMICTOM
- Les communes du territoire concernés

COMMUNICATION

- Point presse dans les journaux locaux
- Mailing
- Pages FB sur SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Edition d'un explicatif du projet pour les usagers

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 7 : Accompagner les établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire



Action projetée 2020



Action en cours



Action réalisée

CONTEXTE

L'une des principales mesures de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTEVCT) est de lutter contre le gaspillage alimentaire.

En effet, les déchets fermentescibles représentent une part importante de la composition des ordures ménagères résiduelles. En 2018, lors de la campagne de caractérisation, 28 % de la poubelle OMr était composée de déchets fermentescibles dont 29% issus de produits alimentaires non consommés.

Afin de réduire ce volume produit, le SMICTOM souhaite inscrire une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les objectifs de son PLPDMA.

Le SMICTOM accompagne déjà des établissements scolaires en réalisant des diagnostics déchets avec la mise en place de plan d'action afin de réduire la part du GA. Le souhait du SMICTOM est d'optimiser les actions en lançant un appel à candidature aux établissements de restauration collective volontaires via la signature d'une convention.

L'établissement devra s'engager dans des actions à mettre en œuvre en fonction des résultats du diagnostic et de ses possibilités de réalisation.

PUBLIC CIBLE

Les établissements de restauration collectives privés ou publics ayant une collecte des OMr avec le SMICTOM.

OBJECTIFS

- Réduire la quantité de gaspillage alimentaire dans les OMr
- Inciter les établissements à agir dans la lutte contre le GA
- Sensibiliser/former le personnel de l'établissement (directeur, enseignants, agents), le personnel de cuisine, les élèves et parents d'élèves.
- Accompagner les établissements dans des pratiques de lutte contre le GA

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS					
Années	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Indicateur	Temps (jrs) agent/an				
Objectifs	45 (15 jrs/AMB/ES)	60 (10 jrs/AMB/ES)	72 (9 jrs/AMB/ES)	72 (9 jrs/AMB/ES)	72 (9 jrs/AMB/ES)
Résultats					

INDICATEURS DE REALISATION					
Années	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Indicateur	Nombre d'actions engagées par établissements				
Objectifs	6	6	6	6	6
Résultats					

INDICATEURS DE PARTICIPATION					
Années	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Indicateur	Nombre de d'établissement accompagné				
Objectifs	3	6	8	8	8
Résultats					
INDICATEURS DE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT/QUANTITES EVITEES					
Années	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Indicateur	Réduire les grammes/pers/repas après la deuxième phase de pesée				
Objectifs	< à 110	< à 110	< à 110	< à 110	< à 110
Résultats					

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Recenser les outils permettant l'accompagnement des établissements	Juin/juillet 2019	En cours
Lancer l'appel à candidature (une fois par an)	Septembre	
Informers les établissements retenus (une fois par an)	Septembre	
Effectuer les premières pesées	1 ^{er} trim de l'année	
Fournir un bilan à l'établissement	1 ^{er} trim de l'année	
Signer la convention engageant l'établissement dans des actions de lutte contre le GA avec la création d'un comité de pilotage	1 ^{er} trim de l'année	
Mettre en œuvre les actions	2ème et 3ème trim	
Effectuer la phase de deuxième pesée	3ème trim	
Fournir un bilan à l'établissement	3ème trim	
Organiser un point presse	3ème trim	
Réaliser un an après des pesées	N+1	

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Les élus
- L'ensemble des personnes des établissements scolaires
- L'ensemble du personnel des établissements de restauration collective
- Les communes du territoire du SMICTOM

COMMUNICATION

- Promouvoir le projet la presse locale
- Point presse lors des signatures des conventions et des bilans
- Mailing
- Pages FB sur SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF

Action 8 : Sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire

☒ Action projetée 2020

☐ Action en cours

☐ Action réalisée

CONTEXTE

L'une des principales mesures de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTEVCT) est de lutter contre le gaspillage alimentaire.

En effet, les déchets fermentescibles représentent une part importante de la composition des ordures ménagères résiduelles. En 2018, lors de la campagne de caractérisation, 28 % de la poubelle OMr était composée de déchets fermentescibles dont 29% issus de produits alimentaires non consommés.

Afin de réduire ce volume produit, le SMICTOM souhaite inscrire une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les objectifs de son PLPDMA.

Le SMICTOM souhaite organiser des ateliers cuisine avec des partenaires, des stands de sensibilisation, des discos soupe et divers évènements autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès du grand public.

PUBLIC CIBLE

Les usagers du territoire du SMICTOM du Pays de Fougères

OBJECTIFS

- Réduire la quantité de gaspillage alimentaire dans les OMr
- Inciter les usagers à agir dans la lutte contre le GA
- Sensibiliser/former les usagers au gaspillage en organisant des ateliers de cuisine, des discos soupe/bar à jus lors d'évènement, ...
- Accompagner des structures d'aides sociales pour sensibiliser les professionnels à cette thématique.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Coût de fonctionnement à l'année					
Objectifs	200 €	1 500 €	1 800 €	1 800 €	2 500 €	2 500 €
Résultats						
INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de communication effectuées dans la presse					
Objectifs	2	4	6	6	6	6
Résultats						
Indicateur	Nombre de disco soupe/bar à jus organisés					
Objectifs	1	3	3	3	3	3
Résultats						

Indicateur	Nombre d'atelier cuisine organisés					
Objectifs	1	4	4	6	8	8
Résultats						
Indicateur	Nombre de structures sociales accompagnées					
Objectifs	/	2	2	2	2	2
Résultats						
INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre d'usagers participants aux ateliers cuisine par an (12 pers/atelier)					
Objectifs	24	72	72	72	96	96
Résultats						
Indicateur	Nombre d'usagers participants aux ateliers cuisine par an (12 pers/atelier)					
Objectifs	24	72	72	72	96	96
Résultats						
INDICATEURS QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Part des fermentescibles dans les OMr en %					
Objectifs	/	/	/	/	22 %	/
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Recenser et contacter les structures (associations, lycée ...) du territoire pouvant proposer des ateliers de cuisine (partenariat possible) et intéressées par un partenariat	Juin/juillet 2019	En cours
Définir avec les structures un partenariat	Septembre	
Définir des dates d'animation	Septembre/octobre	
Communiquer les dates	Tout au long de l'année	
Organiser les animations avec le partenaire	En fonction des dates retenues	
Réaliser des bilans une fois/an avec le partenaire	1 fois/an	

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Familles Actives au Centre Social,
- Les restos du Cœur,
- Les structures sociales du territoire,
- Les établissements scolaires ayant une filière formation cuisine,
- Un prestataire privé et/ou association pour assurer les ateliers cuisine.

COMMUNICATION

- Site internet de Familles Actives au Centre Social à Fougères
- Promouvoir le projet la presse locale
- Point presse lors des signatures des conventions et des bilans
- Mailing
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF

AXE 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 9 : Développer le compostage collectif

☐ Action projetée

☒ Action en cours depuis 2011

☐ Action réalisée

CONTEXTE

Les déchets fermentescibles représentent une part importante de la composition des ordures ménagères résiduelles (28 % lors de la caractérisation de 2018 soit 48 kg/hab./an).

Or en compostant les déchets fermentescibles issus des préparations de cuisine et des restes alimentaires cette matière organique peut être valorisée sur place à moindre coût pour la collectivité.

Afin d'encourager le compostage collectif de proximité, depuis 2011, le SMICTOM propose aux usagers en habitat vertical la possibilité de composter leurs déchets organiques avec un accompagnement au brassage, à l'entretien du site et la remise de compost avec l'association Familles Actives au Centre Social (FACS). Une formation est également dispensée aux usagers qui souhaitent devenir guides composteurs dans leur quartier.

Une convention définissant les modalités et conditions du partenariat entre FACS et le SMICTOM PF est signée pour une durée de 4 ans.

PUBLIC CIBLE

Les usagers du territoire du SMICTOM vivant en habitat vertical, sans espaces verts pour pouvoir composter.

OBJECTIFS

- Inciter les usagers à la gestion de proximité de leurs biodéchets
- Réduire la quantité de déchets fermentescibles dans les OMr
- Sensibiliser/former les usagers au compostage
- Accompagner les habitants dans des pratiques de jardinage au naturel

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Coût de la convention avec FACS					
Objectifs	39 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	?	?
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de site de compostage collectif mis en place					
Objectifs	1	6	6	6	?	?
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de charte de compostage collectif					
Objectifs	100	300	300	300	300	300
Résultats						
INDICATEURS DE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT /QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Part des fermentescibles dans les OMr en %					
Objectifs	/	/	/	/	22 % *	/
Résultats						

* année de la prochaine caractérisation des OMr – dernière effectuée en 2018

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Renouveler la convention pour 4 ans	Septembre 2019	En cours
Déterminer les nouveaux sites de compostage collectif 2 à 6x/an	Au printemps et à l'automne	En cours
Effectuer une campagne de PàP auprès des habitants par les AMB pour informer les habitants des quartiers	Au printemps et à l'automne	
Inaugurer les sites de compostage	Au printemps et à l'automne	
Réaliser un bilan annuel	1x/an	

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Familles Actives au Centre Social,
- Les services espaces verts des communes
- Les communes du territoire du SMICTOM
- Les élus

COMMUNICATION

- Site internet de Familles Actives au Centre Social à Fougères
- Promouvoir le compostage par le biais d'article dans la presse locale
- Point presse lors des inaugurations de nouveaux sites
- Mailing
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF

Action 10 : Développer le compostage individuel

☐ Action projetée

☒ Action en cours depuis 2003

☐ Action réalisée

CONTEXTE

Les déchets fermentescibles représentent une part importante de la composition des ordures ménagères résiduelles (28 % lors de la caractérisation de 2018 soit 48 kg/hab./an).

Or en compostant les déchets fermentescibles issus des préparations de cuisine, des restes alimentaires et déchets verts issus du jardin, cette matière organique peut être valorisée sur place à moindre coût pour la collectivité.

Afin d'encourager le compostage individuel de proximité, depuis 2003, le SMICTOM met en vente des composteurs de 300 L avec bio-seau à destination des foyers.

En 2019, le SMICTOM souhaite également proposer des ateliers pratiques aux usagers s'équipant de composteur pour les sensibiliser et les former au compostage. Ces ateliers pourraient être animés avec l'outil Caravane Main Verte et le service prévention des déchets.

PUBLIC CIBLE

Les usagers du territoire du SMICTOM

OBJECTIFS

- Inciter les usagers à la gestion de proximité de leurs bio-déchets
- Réduire la quantité de déchets fermentescibles dans les OMr
- Sensibiliser/former les usagers au compostage

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de composteurs individuels vendus					
Objectifs	250	300	300	350	350	400
Résultats						
Indicateur	Budget achat de composteurs					
Objectif	8 500 €	10 200 €	10 200 €	12 000 €	10 200 €	103 600 €
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre d'atelier pratique compostage réalisé					
Objectifs	2	10	10	12	12	14
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre d'usagers participants aux ateliers pratiques de compostage					
Objectifs	30	150	150	180	180	210
Résultats						

INDICATEURS QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Part des fermentescibles dans les OMr en %					
Objectifs	/	/	/	/	22* %	/
Résultats						

* année de la prochaine caractérisation des OMr – dernière effectuée en 2018

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Indiquer sur les formulaires de retrait de composteurs la possibilité de s'inscrire à un atelier pratique	Mars 2019	Fait
Déterminer des dates d'intervention pour les ateliers pratiques avec la CMV	Septembre 2019	En cours
Annoncer les ateliers pratiques aux usagers pour inscription	Septembre 2019	
Réaliser les ateliers pratiques AMB et CMV	Octobre 2019	
Réaliser des bilans 1x/an	Tous les ans	

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Réseau d'éducation à l'environnement du Pays de Fougères (R.E.E.P.F) par le biais de la CMV,
- Les 47 communes du territoire pour la mise à disposition de salle

COMMUNICATION

- Les dates d'animation de la CMV communiquées sur le site internet de Familles Actives au Centre Social à Fougères
- Promouvoir le compostage par le biais d'article dans la presse locale
- Mailing
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF

Action 11 : Broyage des déchets verts

☒ Action projetée 2020

☐ Action en cours

☐ Action réalisée

CONTEXTE

Les déchets verts représentent le flux le plus important (+ 62 % versus 2010) des apports en déchèteries Or en appliquant des pratiques de jardinage au naturel, les usagers peuvent gérer leurs pelouses et branchages directement à domicile par du compostage, broyage et paillage.

Afin d'encourager le broyage de proximité des déchets verts auprès des usagers, le SMICTOM souhaite organiser des journées de broyage sur certaines communes (Louvigné du Désert, La Selle en Luitré, Maen Roch, Tremblay). Deux dates seraient annoncées par communes à raison d'une au printemps et une en automne.

PUBLIC CIBLE

Les usagers du territoire du SMICTOM ayant de la production de déchets verts issus des tailles de haie

OBJECTIFS

- Inciter les usagers à la gestion de proximité de leurs déchets de taille en proposant un service de broyage
- Réduire la quantité de déchets verts apportés en déchèterie
- Sensibiliser les usagers au broyage et au paillage des sols

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Temps agents en journée broyage					
Objectifs	3	7	9	11	11	13
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de dates de broyage					
Objectifs	2	6	8	10	10	12
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre d'usagers participants par an					
Objectifs	50	180	240	350	350	480
Résultats						

INDICATEURS DE CHANGEMENT DE COMPOTEMENT / QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs	/					
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Envisager un partenariat avec les ECPI pour mise à disposition de matériel -rédaction d'une convention – si pas de partenariat, lancer une consultation avec prestataire privé	Septembre 2019	
Déterminer des dates d'intervention avec les partenaires (CMV, communes, ECPI)	Mars 2020	
Annoncer les évènements dans la presse	Mars 2020	
Réaliser des réunions bilan pour ajuster l'opération si besoin	Tous les ans	

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Réseau d'éducation à l'environnement du Pays de Fougères (R.E.E.P.F) par le biais de la CMV,
- Les EPCI du territoire
- Les communes du territoire du SMICTOM
- Prestataires privés

COMMUNICATION

- Les dates d'animation de la CMV communiquées sur le site internet de Familles Actives au Centre Social à Fougères
- Articles dans la presse locale
- Mailing
- Pages FB sur SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF

Action 12 : Promouvoir le jardinage au naturel

☐ Action projetée

☒ Action en cours depuis 2009

☐ Action réalisée

CONTEXTE

Les déchets verts représentent le flux le plus important (+ 62 % versus 2010) des apports en déchèteries et l'utilisation de produits phytosanitaires liés au traitement des adventices dans les jardins engendrent un coût de traitement onéreux pour la collectivité.

Or en appliquant des pratiques de jardinage au naturel, les usagers limitent l'utilisation des produits phytosanitaires et gèrent leurs pelouses et branchages directement à domicile par du compostage, broyage et paillage.

Afin d'encourager ces pratiques, le SMICTOM a créé un partenariat depuis 2009 avec le Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF) pour la coordination et l'animation d'un outil itinérant sur le jardinage au naturel. Cet outil est la Caravane Main Verte (CMV), elle participe à des événements dans les communes du territoire afin de sensibiliser les usagers au compostage, broyage et paillage.

PUBLIC CIBLE

Tous les usagers du territoire du SMICTOM.

OBJECTIFS

- Proposer des échanges, près du lieu de vie des usagers, à travers un outil pédagogique itinérant, animé et participatif, abordant des enjeux publics locaux : *la prévention et la valorisation des déchets fermentescibles, la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, de la santé, par la réduction des « pesticides » - notamment dans le cadre de la Loi LABBE.*

- Sensibiliser les usagers et acteurs du territoire :

→ aux intérêts des techniques de « jardinage naturel » : désherbage thermique ou mécanique, récupération et économies d'eau, compostage des déchets organiques, broyage et paillage avec les déchets verts, accueil de la faune auxiliaire et de la biodiversité dans les jardins...

→ aux *pratiques Eco responsables* mises en place par les collectivités / communes.

- Valoriser les savoir-faire et expériences des jardiniers amateurs, les démarches de réduction des déchets et de *gestion différenciée / alternative* portées par les collectivités.

→ Faire connaître la réglementation sur ces différents sujets.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Coût financier de la convention					
Objectifs	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de sorties de la CMV					
Objectifs	40	40	40	40	40	40
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	NON QUANTIFIABLE					
Objectifs						
Résultats						

INDICATEURS DE CHANGEMENT DE COMPOTEMENT / QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	NON QUANTIFIABLE					
Objectifs						
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Participation aux réunions pour déterminer les objectifs, actions, outils de la CMV	Décembre 2018	Fait
Signature de la convention CMV pour 2019	Septembre 2019	
Renouvellement de la convention CMV pour 4 ans	Septembre 2020	
Renouvellement de la convention CMV	Septembre 2024	

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Réseau d'éducation à l'environnement du Pays de Fougères (R.E.E.P.F),
- Les syndicats d'eau, co-financeurs de l'action CMV,
- Les communes du territoire du SMICTOM.

COMMUNICATION

- Les dates d'animation de la CMV communiquées sur le site internet de Familles Actives au Centre Social à Fougères
- Articles dans la presse locale
- Mailing
- Pages FB sur SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF

AXE 6 : Augmenter la durée de vie des produits

Action 13 : Développer le repair café

☐ Action projetée

☒ Action en cours depuis 2018

☐ Action réalisée

CONTEXTE

L'une des axes principaux de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTEVCT) est de lutter contre l'obsolescence programmée. Cela permettant d'allonger la durée de vie des objets et de réduire ainsi la quantité de DMA. Afin de réduire ce volume produit, le SMICTOM souhaite proposer aux usagers des ateliers d'apprentissage à la réparation des objets dans les objectifs de son PLPDMA.

Pour répondre à cette mesure, le SMICTOM a lancé en septembre 2018, le premier repair café à Fougères avec des associations du territoire et des particuliers bénévoles.

Ainsi tous les derniers samedis du mois (sauf juillet/août et décembre), un repair café est organisé afin d'apprendre aux usagers ayant un objet cassé/défectueux d'apprendre à le réparer pour éviter qu'il devienne un déchet.

PUBLIC CIBLE

Tous les usagers du territoire

OBJECTIFS

- Promouvoir la réparation d'objets auprès des usagers
- Lutter contre l'obsolescence programmée
- Réduire la quantité des déchets de déchèterie dans les OMr, DEEE, ferraille
- Sensibiliser/former les usagers à apprendre à réparer des objets

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	NON QUANTIFIABLE					
Objectifs	/	/	/	/	/	/
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de repair café organisé par an					
Objectifs	9	9	9	9	9	9
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de participants					
Objectifs	230	250	250	300	300	350
Résultats						

INDICATEURS QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Pourcentage d'objets réparés ou réparables sur la totalité des objets amenés					
Objectifs	50%	60%	60%	60%	60%	60%
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Communiquer sur le repair café (commune, presse, ...)	Tous les mois	En cours
Rédiger les CR du repair café pour identifier les pistes d'amélioration si nécessaire	Tous les mois	En cours
Programmer des réunions bilans entre bénévoles si besoin	Tous les mois	En cours
Organiser le repair café	Tous les mois	En cours
Effectuer un bilan annuel	Tous les ans	

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Association le Jazz et la Java (bar associatif)
- Association La Passiflore
- Association le S.E.L
- Bénévoles réparateurs

COMMUNICATION

- Site internet de Familles Actives au Centre Social à Fougères
- Promouvoir le projet la presse locale
- Mailing
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF
- Journal des communes
- Site internet des communes

Action 14 : Promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation

☐ Action projetée

☒ Action en cours

☐ Action réalisée

CONTEXTE

Le réemploi, la réparation, le zéro déchet et la réutilisation permettant la réduction des déchets, le SMICTOM souhaite sensibiliser le grand public à ces sujets. Pour cela, le village du remploi est organisé tous les ans depuis 2016 avec des partenaires locaux ayant un savoir-faire dans ces domaines. C'est aussi un moyen de mettre en avant les partenaires, structures ou/et particuliers qui œuvre pour la prévention des déchets.

Aussi, un annuaire du réemploi va être créé pour indiquer aux usagers où réparer/donner/troquer leurs objets.

S'associer à l'outil de la carte ou-verte avec la MCE pour faire connaître aux usagers les structures/acteurs du réemploi, de la réparation, de la consommation responsable...

PUBLIC CIBLE

Tous les usagers du territoire

OBJECTIFS

- Sensibiliser/former les usagers au réemploi, au (presque) zéro déchet, à la réparation et la réutilisation
- Mettre en avant les structures et particuliers qui font de la prévention de déchets
- Promouvoir la réparation d'objets auprès des usagers
- Lutter contre l'obsolescence programmée
- Réduire la quantité des DMA

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Budget alloué					
Objectifs	1 000 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €	2 500 €	2 500 €
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de village du réemploi organisé					
Objectifs	1	1	1	1	1	1
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de partenaires au village du réemploi					
Objectifs	18	20	25	30	35	40
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapas annuaire du réemploi/réparation	Délais	Etat
Répertorier tous les acteurs du territoire dans les domaines	Juin 2019	En cours
Contacter les professionnels pour communiquer leur métier dans l'annuaire	Juillet /Septembre 2019	En cours
Editer l'annuaire	1 ^{er} trim 2020	
Diffuser de l'annuaire du réemploi	1 ^{er} trim 2020	
Effectuer une enquête auprès des réparateurs pour établir un bilan	2021	
Etapas village du réemploi	Délais	Etat
Identifier de nouveaux partenaires potentiels	Tous les ans en début d'année	En cours
Réaliser des réunions préparations avec les partenaires	Au minimum 2 mois avant l'évènement	En cours
Organiser le jour J	Tous les ans	
Faire le bilan de l'animation avec les partenaires	Tous les ans	
Etapas carte ou-verte	Délais	Etat
Identifier sur le site de la MCE tous les services du SMICTOM et les choses existantes sur différents thèmes	Juin 2019	Fait
Diffuser l'information via différents médias	Septembre 2019	En cours

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Associations du territoire
- Communes du territoire du SMICTOM
- Maison de la Consommation et de l'Environnement
- Les pros de la réparation/réemploi...
- Les élus

COMMUNICATION

- Site internet de la carte ou-verte
- Promouvoir ces actions dans la presse locale
- Mailing
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF
- Annuaire du réemploi
- Journal des communes
- Site internet des communes

Action 15 : Promouvoir des caissons de réemploi dans les déchèteries

☒ Action projetée

☐ Action en cours

☐ Action réalisée

CONTEXTE

Le don d'objet s'intègre dans une démarche de réemploi et donc de prévention des déchets. Le SMICTOM désire offrir un service aux usagers de son territoire tout en les sensibilisant à ce sujet. Pour cela, le syndicat souhaite mettre en place des caissons de réemploi au sein de ces déchèteries pour offrir aux usagers un service de réemploi.

Depuis 2017, un caisson de réemploi est mis en place à la déchèterie de Louvigné du Désert.

Un partenariat est en place avec Emmaüs pour la collecte, la remise en état et la revente des objets déposés.

La mise en place de caisson se fera sur les déchèteries en rénovation et/ou en construction à venir.

En parallèle, le SMICTOM organise en déchèterie des animations ponctuelles « donneries » pour offrir de service aux usagers.

PUBLIC CIBLE

Tous les usagers du territoire du SMICTOM

OBJECTIFS

- Sensibiliser/former les usagers au réemploi et aux dons,
- Offrir un nouveau service aux usagers en termes de prévention de déchets,
- Promouvoir le don d'objet,
- Réduire la quantité des DMA.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable actuellement					
Objectifs						
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de caisson installé					
Objectifs	1	1	1	1	2	2
Indicateur	Nombre de donnerie organisée sur le territoire					
Objectifs	3	4	5	6	/	/
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs						
Résultats						
INDICATEURS QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Tonnage annuel des dépôts en déchèterie					
Objectifs	3 T	6 T	8 T	10 T	6 T	8 T
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes pour la mise en place des caissons de réemploi	Délais	Etat
Définir lors de l'étude de faisabilité l'implantation de caisson de réemploi au sein des déchèteries	2021	
Planter l'espace réservé au caisson lors des travaux de rénovation ou/et construction de la déchèterie	2023	
Communiquer auprès des usagers sur le dispositif	2024	
Effectuer des bilans des collectes réalisées avec Emmaüs	Tous les ans	
Etapes pour la mise en place des donneries	Délais	Etat
Définir une date pour intervention dans la déchèterie avec Emmaüs	Tous les ans	En cours
Communiquer auprès des usagers sur le dispositif	1 mois avant l'animation	En cours
Effectuer des bilans des collectes réalisées avec Emmaüs	Tous les ans	En cours

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Elus,
- Gardiens de déchèterie
- Emmaüs

COMMUNICATION

- Promouvoir ces actions dans la presse locale
- Mailing
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF
- Annuaire du réemploi

Action 16 : Poursuivre la recyclerie

☐ Action projetée

☒ Action en cours depuis 2010

☐ Action réalisée

CONTEXTE

Le réemploi, la réparation permettent la réduction des déchets, le SMICTOM souhaite ainsi sensibiliser le grand public à ces sujets. Pour cela, en 2010, le syndicat a souhaité lors de la création de la déchèterie de Javené intégrer une recyclerie en partenariat avec l'association Emmaüs.

Cette action se poursuit et se développe au sein de la déchèterie pour offrir aux usagers un service de réemploi et de don.

PUBLIC CIBLE

Les usagers du territoire aux alentours de Fougères

OBJECTIFS

- Sensibiliser/former les usagers au réemploi et aux dons,
- Offrir un service de proximité aux usagers en termes de prévention de déchet,
- Promouvoir le don d'objet,
- Réduire la quantité des DMA.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre d'emplois créés en insertion					
Objectifs	10	10	10	10	10	10
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de recyclerie en place sur le territoire					
Objectifs	1	1	1	1	1	1
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifié					
Objectifs						
Résultats						

INDICATEURS QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Tonnages valorisés par la recyclerie					
Objectifs	160 T	170 T	170 T	180 T	180 T	180 T
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Renouveler le partenariat avec Emmaüs	Tous les ans	fait
Réaliser des bilans des tonnages collectés	Tous les mois	fait
Effectuer des réunions bilans	Une fois/an	fait

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Elus,
- Gardiens de déchèterie
- Emmaüs

COMMUNICATION

- Promouvoir ces actions dans la presse locale
- Mailing
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF
- Annuaire du réemploi

AXE 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Action 17 : Accompagner des foyers dans une démarche "presque" zéro déchet

☐ Action projetée

☒ Action en cours depuis 2019

☐ Action réalisée

CONTEXTE

Afin d'accompagner les usagers dans des démarches de réduction des déchets, le SMICTOM a souhaité lancer auprès des foyers de son territoire une démarche « Mon foyer (presque) zéro déchet ». Le but étant d'accompagner des foyers en leurs proposant des ateliers/visites/rencontres sur cette thématique.

PUBLIC CIBLE

Les usagers du territoire du SMICTOM du Pays de Fougères

OBJECTIFS

- Sensibiliser/former/accompagner les usagers à la prévention des déchets
- Réduire la quantité des DMA.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs						
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de foyer accompagné					
Objectifs	15	30	50	80	100	100
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre d'atelier/rencontre/visite réalisés					
Objectifs	12	24	24	24	24	24
Résultats						

INDICATEURS QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Pourcentage moyen de réduction de production de déchet observé chez les foyers participants					
Objectifs	- 50 %	- 50 %	- 50 %	- 50 %	- 50 %	- 50 %
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Lancer un appel à candidature dans la presse	Janvier 2019	fait
Sélectionner les foyers participants	Février 2019	fait
Lancement du projet - point presse - signature de charte d'engagement	Février 2019	fait
Phase de première pesée	Début de projet	fait
Animation/proposition de rencontre/atelier tous les mois	Une fois par mois	fait
Phase de deuxième pesée	6 mois après le lancement	fait
Préparer les éditions suivantes en étudiant différentes pistes d'améliorations (durée, nombre d'accompagnement de foyers/an, ...)	Septembre 2019	

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- Zéro Waste,
- Emmaüs
- AMAP,
- Centres sociaux,
- R.E.E.P.F.,
- S.E.L,
- Communes
- Structures du territoire.

COMMUNICATION

- Promouvoir ces actions dans la presse locale
- Mailing
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF
- Annuaire du réemploi

Action 18 : Lutte contre le suremballage auprès des artisans/commerçants de bouche

☒ Action projetée 2019-2020

☐ Action en cours

☐ Action réalisée

CONTEXTE

Les sacs en plastique à usage unique représentent une source importante de pollution. Afin de les réduire, le SMICTOM souhaite accompagner les commerçants de bouche en leur proposant les sacs réutilisables pour leurs clients. Cette démarche permettrait également de sensibiliser les usagers à l'utilisation de contenants réutilisables lors de leurs achats alimentaires.

De plus, une charte serait signée et affichée par le commerçant indiquant à ses clients qu'il est commerçant responsable.

Un logo créé par le SMICTOM serait apposé dans la vitrine du commerçant afin de montrer son engagement dans la lutte contre les emballages jetables.

Sur le territoire du SMICTOM, environ 70 commerçants de bouche ont été recensés de la boucherie/charcuterie au boulanger.

PUBLIC CIBLE

Les usagers et commerçants de bouche du territoire.

Pour la première année, accompagnement des commerçants de bouche issus du territoire de la redevance incitative.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les usagers à la prévention des déchets par des contenants réutilisables
- Réduire la quantité des Omr
- Engager les commerçants dans une démarche de prévention des déchets

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Coût des sacs réutilisables					
Objectifs	4 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de commerçant engagé dans la démarche					
Objectifs	8	10	10	10	10	10
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs						
Résultats						

INDICATEURS QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs						
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Effectuer un benchmark auprès des autres territoires	Juillet 2019	
Création de la charte d'engagement du commerçant	Septembre 2019	
Création du logo à apposer sur la vitrine du commerçant	Septembre 2019	
Commande des sacs auprès de l'ESAT CATARMOR - Dol de Bretagne	Septembre 2019	
Envoi d'un courrier aux commerçants de bouche pour leur expliquer la démarche	Septembre 2019	
Lancement du projet - point presse - signature de charte d'engagement	Novembre 2019	
Suivi du projet avec les commerçants	Tout au long de l'année	
Poursuivre les différentes phases du projet	Tous les ans	

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- élus des communes,
- CCI,
- CMA,
- unions des commerçants,
- les commerçants de bouche.

COMMUNICATION

- Promouvoir ces actions dans la presse locale
- Mailing
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF
- Journal des communes
- Site internet des communes

Action 19 : Sensibiliser les usagers à l'utilisation de produits ménagers au naturel

☐ Action projetée

☒ Action en cours

☐ Action réalisée

CONTEXTE

L'utilisation des produits ménagers du commerce représentent une source importante de pollution sur l'environnement (eau, air, gestion des déchets). De plus, le coût de certains d'entre eux est onéreux car ils suivent la filière des déchets dangereux.

Afin de les réduire leur utilisation, le SMICTOM accompagne les usagers et les professionnels dans une démarche de prévention en les sensibilisant et en les formant à l'utilisation de produits ménagers naturels lors d'ateliers d'initiation ou de stands d'information.

PUBLIC CIBLE

Les usagers et structures du territoire du SMICTOM

OBJECTIFS

- Sensibiliser les usagers et les professionnels à l'utilisation de produits ménagers naturels,
- Réduire la quantité des OMr,
- Former les usagers et les professionnels à la fabrication de produits ménagers au naturel.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Budget alloué					
Objectifs	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre d'atelier ou stand d'initiation réalisés					
Objectifs	10	15	15	15	15	15
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de personnes ayant été sensibilisées					
Objectifs	100	150	150	150	150	150
Résultats						

INDICATEURS QUANTITES EVITEES						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Non quantifiable					
Objectifs						
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Elaboration des recettes de produits	Février 2019	fait
Créer le livret des recettes	Avril 2019	fait
Acheter les ingrédients nécessaires à la fabrication des produits	Tout au long de l'année	fait
Réaliser un support de présentation lors des ateliers	Avril 2019	fait
Planifier des dates d'ateliers avec différentes structures (centres sociaux, associations ...)	Tout au long de l'année	fait
Communiquer sur ces ateliers	Tout au long de l'année	fait
Organiser des stands d'information sur le sujet lors d'évènement	Tout au long de l'année	fait
Réaliser un bilan de chaque atelier en identifiant des pistes d'amélioration	Tout au long de l'année	fait

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- élus des communes,
- mairies des communes,
- centres sociaux,
- associations du territoire

COMMUNICATION

- Presse locale
- Mailing
- Pages FB du SMICTOM PF
- Site internet du SMICTOM PF
- Journal du SMICTOM PF
- Journaux et sites internet des communes

Action 20 : Participer aux événements emblématiques de prévention/réduction des déchets

☐ Action projetée

☒ Action en cours

☐ Action réalisée

CONTEXTE

Les événements emblématiques sont l'occasion de sensibilisation le grand public à la prévention et la réduction des déchets. Le SMICTOM participe à ces événements : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), Semaine des Alternatives aux Pesticides (SNAP)... C'est l'occasion de relayer les messages importants sur la prévention des déchets dans différents médias.

Plusieurs animations sont proposées : troc'O livres, espace de gratuité,

PUBLIC CIBLE

Tous les usagers du territoire du SMICTOM

OBJECTIFS

- Sensibiliser les usagers à la prévention/réduction des déchets,
- Réduire la quantité de DMA,
- Promouvoir par le biais de ces événements mondiaux/nationaux la prévention des déchets.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

INDICATEURS DE MOYENS						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Coût alloué à la participation de ces événements					
Objectifs	1 500 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Résultats						

INDICATEURS DE REALISATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre d'événements réalisés					
Objectifs	4	4	4	4	4	4
Résultats						

INDICATEURS DE PARTICIPATION						
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur	Nombre de personnes ayant été sensibilisées					
Objectifs						
Résultats						

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etapes	Délais	Etat
Identifier les événements auquel le SMICTOM souhaite participer	Tous les ans	A poursuivre
Identifier des partenaires potentiels pour chaque évènement	Tous les ans	A poursuivre
Déterminer des dates d'animation, les moyens nécessaires	Tous les ans	Fait
Organiser des stands ou/et animations sur le thème	Tous les ans	Fait
Réaliser des bilans avec les partenaires des animations réalisées	Tous les ans	Fait

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISES

- ADEME,
- Ministère de l'environnement,
- Région Bretagne,
- Les éco-organismes (Citéo, Eco Mobilier, Eco TLC, ...)
- Les structures territoires (médiathèques, associations, centres sociaux, ...),
- Les élus des communes,
- Caravane Main Verte,
- Agences de l'eau.

COMMUNICATION

- Promouvoir ces actions dans la presse locale,
- Mailing,
- Pages FB du SMICTOM PF,
- Site internet du SMICTOM PF,
- Journal du SMICTOM PF,
- Sites internet des communes,
- Journaux des communes,
- Sites internet des organismes (ministère, ...).